

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
6 MAI 2002

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 25 avril 2002, accompagnée d'un ordre du jour comportant 71 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 37 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre;

Présents: M. R. BIEFNOT, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, Echevins;
 MM. HAMAIDE, BEUGNIES, ~~BAILLY~~, COLLETTE, POIVRE, ALLART, ~~B. BIEFNOT~~, Mme GUEPIN, ~~M. TAQUIN~~, Mlle OUALI, ~~M. DEBAUGHES~~, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SPEER, ~~MILLER~~, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, ~~MANDERLIER~~, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, ~~Mme ISAAC~~, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, ~~AGUS~~, MM. VISEUR, LECOCQ, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Nous ouvrons notre séance en vous rappelant que le PV, que vous avez dû lire très attentivement est à votre disposition. S'il n'y a pas de remarques d'ici la fin de la séance, ce PV sera considéré comme approuvé. Et vous savez qu'il est en ligne, pour que rien de ce que vous dites dans ce conseil n'échappe à nos concitoyens. Donc, maintenant, ils peuvent connaître mot à mot ce que vous indiquez et la manière avec laquelle vous défendez les intérêts de nos concitoyens. Je dois excuser le Ministre MILLER, il nous rejoindra en cours de séance, et je dois excuser l'absence de Madame Geneviève ISAAC. Alors, l'ordre du jour, avec un peu de chance je vais le retrouver, avec un bon Secrétaire communal, c'est toujours en ordre! Vous m'arrêtez dès que vous avez l'une ou l'autre remarque.

1^e objet: POLICE-CIRCULATION

a) Confirmation de l'Arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un effondrement d'une chambre de visite à Mons, rue du Foyer, n° 56-58. Police 6002/157

ADOPTE à l'unanimité – 1^e annexe

b) Confirmation de l'Arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un enfoncement en voirie, survenu à Nimy, rue de Caraman à l'angle de la rue du Prince Régent.
 Police 6002/NI/22

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

- c) Confirmation de l'Arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à une réfection d'une chambre de visite à Jemappes, rues des Prélles et Monclair (effondrement).
Police 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 3e annexe

- d) Confirmation de l'Arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un effondrement en voirie à Ghlin, rue de la Drève. Police 6002/GY/19

ADOPTE à l'unanimité – 4e annexe

- e) Réglementation du stationnement à Nimy, rue des Postes à hauteur de l'immeuble n° 8.
Police 6002/NI/9

ADOPTE à l'unanimité – 5e annexe

- f) Instauration d'emplacements de stationnement « Handicapés » à Mons, rues Neuve, de la Clef et Place de Bootle. Police 6002/262/186/53

ADOPTE à l'unanimité – 6e annexe

- g) Réglementation du stationnement et instauration d'emplacements de stationnement « Handicapés » à Villers-Saint-Ghislain, rue Jules Béresse. Police 6002/VSG/1

ADOPTE à l'unanimité – 7e annexe

2e objet: PERSONNEL NON ENSEIGNANT. Indemnités pour frais funéraires. 1e 2677

ADOPTE à l'unanimité – 8e annexe

3e objet: AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNES. – Cession de 28 points par le CPAS à la Ville de Mons le 1.7.2002. 1e 2864 sd

ADOPTE à l'unanimité – 9e annexe

4e objet: AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNES - Cession de points à la zone de Police Mons-Quévy conformément à l'Arrêté royal du Gouvernement wallon du 24.1.2002. 1e 2864.1

ADOPTE à l'unanimité – 10e annexe

5e objet: PERSONNEL OUVRIER. Modification de la réglementation relative à l'intervention communale dans le coût des permis de conduire. 1e GEN 5000

ADOPTE à l'unanimité – 11e annexe

6e objet: Autorisation d'ester en justice en vue d'entamer la procédure judiciaire de récupération de créances et d'expulsion des lieux pour la location d'un appartement sis rue Hector Delanois, 26/4 à Mons-Cuesmes. Contentieux REGFONC

ADOPTE à l'unanimité – 12e annexe

7e objet: Autorisation de se constituer partie civile contre une personne présumée responsable du chef de dépôt clandestin d'immondices. Contentieux RECPFAC

ADOPTÉ à l'unanimité – 13e annexe

9e objet: ITRADEC. Augmentation du capital social. Garantie proportionnelle de la Ville de Mons. Secrétariat MPO ITRADEC

ADOPTÉ à l'unanimité – 14e annexe

10e objet: IMOBELEC. Modifications statutaires. Secrétariat MPO IMOBELEC

ADOPTÉ à l'unanimité – 15e annexe

11e objet: IEH. Modifications statutaires. Secrétariat MPO IEH

ADOPTÉ à l'unanimité – 16e annexe

12e objet: CPAS. Modification du règlement d'ordre intérieur des Comités délibérants du CPAS. Affaires sociales CPAS

ADOPTÉ à l'unanimité – 17e annexe

Entrée de MM. MILLER, BAILLY, B. BIEFNOT, DEBAUGNIES, MANDERLIER,
Mme AGUS : 43 présents

8e objet: Budget participatif – Mise en place à Jemappes-Flénu.
Cab.Bourg.Agence InfoJemappesFlénu.be

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je me permets une brève présentation – je vais demander à nos collaborateurs d'avoir la gentillesse de mettre l'écran – puis, nous ouvrons le débat... Cette présentation est constituée de quelques lignes de force, étant entendu que dans la présentation, j'essaierai d'indiquer un certain nombre de pistes, mais que ces pistes ne sont, bien entendu, pas arrêtées. Donc, l'idée est d'avoir un schéma. Un schéma qui, je l'espère, est cohérent, mais le schéma définitif ne sera arrêté qu'après discussion entre nous et nous mettrons d'ailleurs, vous le verrez, un petit comité sur pied pour ensuite présenter une note plus complète et plus définitive au Conseil communal. Diapositive suivante. Le plan de l'exposé, c'est d'abord l'esprit et la démarche. Un projet pour Mons, un district "pilote" et puis, la décision que nous devrions prendre aujourd'hui. L'esprit et la démarche. Tout d'abord, nous sommes à la recherche d'une nouvelle dynamique participative. L'idée est de créer une combinaison entre la démocratie représentative qui est illustrée par ce Conseil communal. Nous sommes, indéniablement, tous légitimes et représentatifs de nos concitoyens, mais c'est important d'allier cette démocratie représentative avec une démocratie participative, c'est-à-dire une démocratie faite d'un contact de proximité, un contact permanent sur un certain nombre de dossiers, dans l'espoir de pouvoir rapprocher

encore plus nos concitoyens des politiques et de l'Administration communale ainsi que du CPAS, d'une manière générale. Quelques notions, en cours d'exposé, sur la citoyenneté ou les citoyens. Eh bien, ce sont nos concitoyens qui résident, en l'occurrence, dans le Grand Mons, qui sont des habitants qui habitent dans un quartier déterminé – vous verrez, on va déterminer des zones – et qui souhaitent, librement, participer à toute une série de séances publiques. Diapositive suivante. Un projet pour Mons, l'idée est de découper le Grand Mons – lorsque le projet sera à son terme – en cinq districts, à l'instar de ce que nous faisons pour les districts de propreté, les districts aussi de sécurité et une trentaine de zones. Il est entendu que, à ce stade, même pour le district "pilote", le découpage n'est pas encore réalisé, n'est pas figé et nous découperons des zones étant entendu que dans la pratique, on pourrait peut-être modifier les zones en fonction d'un certain nombre de données sociologiques, parce que sur une feuille de papier, c'est toujours un peu facile, on tiendra compte, bien entendu, d'un certain nombre de considérations mais puis, il faudra quand même tester si, quand on prend telle rue, on ne se trompe pas, et s'il ne faut pas intégrer une rue, exclure une rue, intégrer un petit quartier, un bout de quartier, exclure un bout de quartier ou le mettre dans une autre zone, ça nous le verrons après. Et nous devons définir un certain nombre de critères de "découpage", ce qu'on a appelé des "entités territoriales pertinentes". C'est clair qu'un petit village, on ne va pas le couper en deux. Un quartier qui est un hameau qui se trouve proche d'un autre village, on devrait peut-être le mettre avec l'autre village. Donc, on essaiera de faire des entités qui ont de la pertinence. Diapositive suivante. L'idée, comme vous le voyez ici, ce n'est pas la forme d'une mitre mais bien celle du Grand Mons. Là, ce serait les cinq districts avec le district de Mons Centre, le district de Mons Sud, le district de Mons Est, de Mons Nord et de Mons Ouest, qui serait Jemappes-Flénu. Et ici, vous voyez dans ces cinq districts, on retrouverait une série de zones qui donnerait une trentaine de zones. Il y aurait, par rapport à nos concitoyens, pour chacune des zones, un Conseil de zone, et donc, nous aurions une trentaine de Conseils de zones, c'est-à-dire des Conseils de nos concitoyens qui seraient invités par l'Administration, qui pourraient participer librement et, par zone, on ferait en sorte qu'il y ait une élection de deux représentants par zone. Ces représentants par zone iraient siéger au Conseil de district. Rappelons-nous, il y a cinq districts et donc, il y aura cinq Conseils de district. Pour les critères d'élection, nous en discuterons. La proposition que formulera le Collège, pour éviter toute duplication de fonction, c'est que, tant les élus actuels qu'anciens élus de quelque nature qu'ils soient, ne peuvent pas être les représentants de ces zones aux Conseils de districts. Il ne s'agit pas de, comment dirais-je, refaire des

schémas purement politiques dans ces districts mais bien de laisser la place à nos concitoyens et, en toute liberté, on instaurera une méthode d'élection. Alors, dans ces Conseils de zones, bien entendu, il faut à la fois une démarche éducative, explicative parce que le simple fait de présenter un budget est quelque chose de compliqué, vous le savez, et il faut aussi qu'une fois que cette partie éducative, explicative est terminée, laisser le débat et permettre la participation et l'action de nos concitoyens. Pour ce qui concerne les trente Conseils de zones dans lesquels il y aurait, chaque fois, deux représentants par zone qui pourraient être élus, par exemple, annuellement, c'est clair qu'on les prévoit d'une manière pluraliste..., donc, l'idée est que le Collège avec les Chefs de groupes, tant de la majorité que de l'opposition, nous ayons un petit programme, que je qualifie "de formation", simplement parce qu'il serait bon que les deux représentants qui vont être, en fait, les "leaders" de chaque Conseil de zone durant l'année, que ces représentants puissent avoir une connaissance un peu plus approfondie des choses publiques que ne l'aurait l'ensemble de nos concitoyens. Diapositive suivante. Comme je vous l'ai indiqué, les Conseils de zones vont pouvoir se concentrer dans cinq Conseils de districts. Ces Conseils formés représentent les zones, je l'ai déjà indiqué. Que feront les Conseils de districts? Les Conseils de districts vont définir collectivement des besoins prioritaires pour le district en fonction d'un certain nombre de données qui seront fournies par le Conseil communal et il y aura un dialogue permanent entre le district et, bien entendu, chaque zone en particulier. Les Conseils de district remettront des avis et des propositions à ce qu'on a appelé le Conseil participatif – vous allez le voir dans un instant – qui est la troisième instance. Donc, on a les zones, et dans chaque zone, il y a un Conseil de zones. Il y a un district, et pour chaque district, il y a un Conseil de district et puis, il y a l'ensemble qui serait le Conseil, qu'on a appelé mais qu'on peut appeler autrement, Conseil participatif, pour ne pas le confondre avec le Conseil communal. Et là aussi, au Conseil participatif, qui serait l'instance où se retrouveraient concentrés tous les représentants des zones et des districts, il y aura là un travail et notamment un travail en synergie avec le Collège et l'administration, mais le Conseil participatif remettrait au Conseil communal son avis définitif sur un certain nombre de données. Alors, voyons un peu ce que ça donne. Diapositive suivante. Mieux vaut un petit dessin qu'un long discours, du moins, je l'espère! Vous voyez ici, la trentaine de Conseils de zones, les cinq Conseils de districts, le Conseil participatif, l'interaction avec le Collège, l'interaction, bien entendu, des Conseils de districts avec le Conseil participatif, les zones, et puis, tout ça viendra au Conseil communal. Diapositive suivante. Outre ce type de travail qui va concerner essentiellement des domaines physiques, nous

pensons aussi à des budgets concrets. Et notamment, au titre 2 du budget, donc, à savoir le budget extraordinaire. En tout cas, une partie du budget extraordinaire, essentiellement en termes d'investissement. C'est clair que l'on peut aller plus loin dans ce concept de budget participatif par des thèmes, qui ne sont pas des thèmes liés à des quartiers, comme par exemple un investissement, c'est une route, c'est une école, ce sont des mesures de sécurité localisées physiquement, mais il y a des thèmes qui devraient être discutés avec nos concitoyens. Nous pensons, par exemple, au thème de la Culture, au thème de l'Education, où il serait très utile que nous puissions débattre des thèmes sociaux avec le CPAS, qui pourrait être aussi moteur avec nos concitoyens d'un certain nombre d'actions et de considérations et donc, l'idée est qu'on crée aussi des forums thématiques, mais alors ils sont transversaux et c'est dans ces forums thématiques – imaginons que nous discutons de l'aménagement du territoire, eh bien, c'est tout à fait normal qu'on y inclue, en tout cas, qu'on y associe d'une manière ou d'une autre, la CCAT et ses membres. Alors, ces forums rendront aussi des avis avec le même principe au Conseil participatif, avec la même idée que le Conseil participatif remettrait des avis au Conseil communal. Diapositive suivante. Ici, donc, le forum où serait invitée toute la population à un endroit déterminé sur un sujet déterminé, et ce sujet serait défini par le Conseil communal après que chacun se soit exprimé, donc, les idées peuvent venir de partout, avec comme animateurs, je dirais, des membres représentatifs du Conseil participatif, des membres de la Ville, d'une manière générale, pour animer ces forums, et ceux-ci remettraient leurs considérations au Conseil participatif. Diapositive suivante. Les Conseils participatifs sont formés – c'est en tout cas la proposition que nous formulons – de représentants de zones. Il y a trente zones, ça fait soixante membres. Eh bien, soixante membres, c'est nous plus quinze personnes. Ce n'est quand même pas la mer à boire. Et ce Conseil participatif reçoit, arbitre les avis, avance des propositions qui viennent des Conseils de districts et également des forums thématiques. L'idée est que chaque Conseil de district va remettre un certain avis, mais il est clair qu'il faut aussi – c'est ça la difficulté de l'exercice démocratique – peut-être, donner des priorités, trancher et dès lors, il est important qu'à un endroit, nos concitoyens puissent avoir un lieu qui rassemble les différents participants. Et donc, le schéma est à peu près le suivant, notre Conseil donc ici, vous voyez les zones avec le Conseil des zones, le Conseil des districts, le Conseil participatif et les forums qui travaillent avec ce Conseil participatif. Diapositive suivante. Le Conseil participatif fait des propositions au Conseil communal. Il y aura un dialogue avec le Collège et l'Administration, mais le Conseil participatif formulera ses propositions, et puis, c'est le Conseil communal qui décide in fine

mais en amont – et là, nous devons en discuter – il faut savoir ce que l'on va soumettre au processus de budget participatif, c'est la question de tout à l'heure, quels sont les sujets thématiques, quels sont les domaines physiques d'investissement? Et là, je pense qu'il faut une discussion, à un moment déterminé de l'année, en Conseil communal, et celui-ci dira: "Voilà, on va mettre tel et tel budgets, ou telle et telle parties du budget en discussion, ou tel et tel sujets cette année-ci". Diapositive suivante. Le Conseil participatif – je vous le disais tout à l'heure – remet un avis au Conseil, a un dialogue avec le Collège et l'administration, puis le Collège et l'administration vous feront des propositions et nous déciderons, in fine, au Conseil communal. Diapositive suivante. En terme d'encadrement, il y aura un Comité de coordination. Pour le moment, c'est Monsieur SERON qui coordonne, et essentiellement avec une équipe sur Jemappes, puisque c'est le seul lieu où nous pouvons commencer concrètement, et ce que nous proposons c'est que l'on mette sur pied un Comité d'évaluation de tout le processus. Alors, comment pourrait être composé ce Comité d'évaluation? Il pourrait être composé d'un certain nombre d'experts d'autres communes. On pourrait prendre un expert chez nous, mais il se fait qu'il y a d'autres communes en Belgique et en France qui se sont inscrites dans ce processus de budget participatif, et l'idée serait de faire, par exemple, un petit Comité d'une petite dizaine maximum, peut-être un peu moins, de ces experts qui viennent d'ailleurs, qui ne sont pas d'ici, qui jetteraient un regard sur ce que nous faisons, et ce serait la même chose, notre expert de Mons pourrait participer à un Comité d'évaluation qui évalue d'autres communes, tout cela pour avoir des regards extérieurs et les plus objectifs possibles sur la manière avec laquelle on pourrait travailler. Diapositive suivante. Pour la préparation des travaux, Ville-CPAS – parce que je pense que l'on doit, à la fois pouvoir travailler sur des domaines CPAS et Ville, avec le Comité de coordination, avec Monsieur SERON, mais en même temps un membre de la Ville – pour le moment c'est Monsieur MAHIEU ou/ et le Président du CPAS. Cette "dimension" du pouvoir fournira ainsi un certain nombre d'informations au Conseil participatif et à ce Comité d'évaluation permanente. Diapositive suivante. Comment pourrait-on commencer car "le chemin n'existe pas" disait le poète, "le chemin se crée en marchant", c'est ce que nous allons faire. Ce qu'on vous propose – ce qui nous semble le plus réaliste dans l'immédiat – c'est de commencer par un district "pilote" sur Jemappes-Flénu. Nous pourrions immédiatement avoir une action de coordination entre Monsieur SERON, avec l'Agence Info-Jemappes-Flénu. be. Nous découperions le district, qui est le district de Jemappes-Flénu, donc Mons Ouest en six zones. Et dès que possible, on essaierait d'informer par une grande assemblée, sur l'ensemble du district, et on pourrait

commencer dès septembre – octobre par la mise en place du processus. L'idée étant – c'est la diapositive suivante – de pouvoir, vers la fin de l'année, au plus tard, avoir les zones et pouvoir faire un tour des différentes zones. Et dès l'année 2003, l'idée serait, de janvier à la Ducasse de chaque année, entamer ce processus, ce qui permet d'être prêt pour la réalisation du budget par le Conseil communal en septembre – octobre de l'année suivante. Et donc, nous ferions, en 2003, le début du processus. On évalue en 2004 et on généralise sur l'ensemble de la Ville en 2005. On pourrait être prêt un an plus tôt mais on en discutera entre nous, je pense qu'il vaut mieux y aller étape par étape. Les amis de Porto Alegre que je connais bien, ont mis une douzaine d'années pour atteindre une vitesse de croisière satisfaisante. Je pense qu'il faut aussi roder la mécanique et pouvoir travailler en toute confiance avec nos concitoyens à cet égard, et l'ensemble du Conseil communal.

Diapositive suivante. Quelle est la décision que l'on vous suggère aujourd'hui? C'est, d'abord, de discuter, puis, d'approuver les grands axes d'une approche participative du budget communal dans le respect, bien entendu, des dispositions légales. Et puis, je vous proposerai, tout à l'heure, de créer ce qu'on a appelé une Commission de participation, c'est-à-dire une Commission qui serait composée de membres du Collège, du Président du CPAS, des Chefs de groupes, tant de l'opposition que de la majorité. Et on pourrait aussi ouvrir ce groupe à un certain nombre de citoyens qui ont fait part de leurs intérêts, aussi à deux ou trois associations qui s'occupent de budget participatif, on pourrait les écouter. Et cette Commission, après le débat d'aujourd'hui, pourrait alors préparer un texte beaucoup plus affiné et affirmé. On revient au Conseil communal dans des délais que l'on va se fixer tout à l'heure, et là, on pourrait alors approuver un premier schéma de processus et puis, commencer sur le terrain progressivement. Voilà, en vous remerciant de votre attention, je suggère qu'on enlève tous ces engins de projection et qu'on ouvre le débat. Voilà. Qui souhaite prendre la parole ? Madame, je vous en prie.

Madame MERCIER, Conseillère: Monsieur le Bourgmestre, mes chers Collègues, lors du Conseil communal du 27 mars, j'avais déjà souligné l'intention généreuse qui présidait à l'installation d'un budget participatif. Je redis ce que j'avais dit à ce moment-là qu'on ne pouvait qu'applaudir un tel projet qui encourage un monde plus humain. En effet, la Commune est le pouvoir le plus proche de la population (sécurité, propreté, emploi, urbanisme, circulation). Ces compétences sont celles qui touchent le plus au quotidien de tous les citoyens. Les expériences menées depuis une dizaine d'années dans la Ville de Porto Alegre et, par la suite, dans le reste du Brésil et dans d'autres parties du monde, semblent montrer – et c'est sans doute ce qui compte le plus – que les citoyens de ces villes

sont au fait des affaires publiques, qu'ils décident sur elles, devenant ainsi davantage des acteurs de leur propre avenir. Dans ce cadre, le projet de tenter l'expérience "pilote" de l'instauration d'un budget participatif à Mons, par une expérience préalable sur Jemappes – Flénu, ce projet paraît séduisant. Avec d'autres, je crois qu'il peut participer à l'émergence d'une conscience citoyenne participative, vous l'avez dit en reprenant votre présentation tout à l'heure. Egalement, il peut apporter une écoute renforcée de la population par le politique, amener à une prise de responsabilité accrue de la population grâce à des décisions prises collégalement par cette même population et ses élus. Il faut dire – et vous me permettrez de le rappeler – que le PSC montois soutient ardemment la construction d'une démocratie locale participative par la mise en place d'un certain nombre de réformes. Je ne voudrais pas m'étendre ici, mais je citerai, entre autres, des éléments qui rejoignent assez bien notre réflexion de ce soir, l'instauration d'un référendum décisionnel sur les matières concernant les compétences communales, la mise en place effective de Conseils consultatifs tels que la prévoit la Nouvelle Loi Communale, l'interpellation directe, par les citoyens, du Conseil communal – ça, ça existe, je ne sais pas si ça s'est déjà fait – mais en tout cas, je voudrais dire en ce compris les résidents n'ayant pas le droit de vote et également les jeunes à partir de 16 ans. Le renforcement du principe d'un recours systématique à des procédures de consultation et d'information des citoyens. Mais je reviens au Budget participatif. Même si, dans sa courte histoire, le Budget participatif de Porto Alegre a acquis le statut de référence nationale et internationale, celui-ci ne saurait être transposé de manière automatique de la réalité brésilienne à la réalité montoise. Les contextes politiques sont en effet différents. Si nous sommes d'accord, au PSC, avec le principe général, nous souhaitons néanmoins que, dans la mise en place des modalités d'organisation des nouveaux Conseils de districts, le Collège des Bourgmestre et Echevins soit attentif aux modalités suivantes: laisser à l'appréciation des Conseils le choix des thématiques communales à aborder. Dans le cas contraire, nous trouverions, en effet, cela réducteur. Mais je pense avoir compris de nouveau que dans votre présentation, vous ne limitiez pas les matières qui peuvent être abordées aux problèmes d'environnement et de quartiers. Ensuite, il nous semble qu'il faut donner une formation adéquate aux citoyens représentants – vous en avez parlé aussi – appelés à siéger. Cette formation pourrait être présentée sous forme de triptyque avec un maître mot: "apprentissage". Je dis "triptyque" pour qu'on y voit plus clair. Premier panneau, c'est d'avoir un projet commun. Qu'est-ce qu'un projet? Comment le définir? J'ai remarqué dans les lectures qui précédaient mon intervention que Porto Alegre propose le choix entre deux ou trois projets prioritaires. C'est

important qu'il n'y ait pas de dispersion. Deuxième panneau, la formation devrait proposer les outils nécessaires à la prise de parole en public à l'instar de l'important travail mené, par exemple, par ATD Quart-Monde qui, en cette matière, pourrait être une association "ressource" dans l'élaboration de cette tâche, afin que les plus démunis de la population puissent aussi participer au débat démocratique dans le cadre de ces Conseils. Les militants qui font partie de ATD Quart-Monde se réunissent, vous le savez, de temps en temps, dans une sorte d'université populaire et cette prise de parole est véritablement, pour eux, et pour elles, un apprentissage tout à fait démocratique. Enfin, le troisième panneau devrait donner l'occasion d'appréhender la méthode d'organisation de la politique locale, les projets en chantier, la méthode d'élaboration du budget et la répartition des grands postes budgétaires. Alors, vous avez dit budget? Monsieur le Bourgmestre, une question se pose inévitablement mais probablement allons-nous en discuter?! Quelle portion du budget global, le budget participatif va-t-il englober? Je conclus en espérant que votre majorité tiendra compte des modalités pratiques suggérées. Quant à notre groupe, il sera particulièrement attentif à l'évolution de ce projet et il veillera à ce que les Conseils de districts ne soient pas des organes inutiles mais réellement performants. Merci de votre attention.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame, merci beaucoup. Monsieur VISEUR.

M. VISEUR, Conseiller: Merci, M. le Bourgmestre. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que ce débat est un débat essentiel dans la mesure où il touche vraiment à la philosophie politique, à l'essence de la philosophie politique. Et donc, je me réjouis que ce débat ait lieu aujourd'hui plutôt que lors du dernier Conseil, où il aurait sans doute été noyé dans un Conseil surchargé avec le budget, on l'a reporté à ce Conseil et, pour moi, c'est une bonne chose, comme cela, on va pouvoir déjà faire un premier tour de piste intéressant et on est encore tout frais pour commencer alors, qu'il y a un mois, on aurait dû commencer en étant fatigués. Alors, je vous dirai d'abord que nous avons un abord tout à fait positif de ce dossier quant à son esprit et la démarche et d'ailleurs, dès que vous avez annoncé publiquement le budget participatif, le budget Porto Alegre, nous avons communiqué par voie de presse, pour soutenir, en tout cas, dans le principe et en posant, néanmoins, quelques balises. Pourquoi ? Mais, parce que la participation a toujours été un des thèmes des programmes d'Ecolo et je veux rappeler, ici, plutôt que des thèmes "programmatisés", je veux rappeler un fait, en 1982, c'est-à-dire il y a 20 ans, Ecolo a participé, pour la première fois, à une majorité. C'était à Liège et Brigitte ERNST qui est d'ailleurs aujourd'hui Secrétaire fédérale - avec Philippe DEFEYT et Jacques BAUDUIN -

était Echevine de la Participation, il y a 20 ans, à Liège, pour bien vous montrer que cela a toujours été quelque chose qui était ancré dans notre philosophie politique. Et, depuis lors, d'ailleurs, tous les programmes de politique communale ont toujours repris ce thème de la participation, pas seulement le budget participatif qui est une déclinaison de la participation, mais dans l'ensemble. Alors, vous dites, le débat est ouvert, c'est très bien, nous nous en réjouissons, et vous aurez une participation loyale de notre part, mais, mettons-nous d'accord sur le fait que chacun doit pouvoir y retrouver ses apports, c'est-à-dire qu'il ne faut pas de clivage majorité-opposition dans un dossier comme celui-là, mais chacun doit pouvoir valoriser ce qu'il a apporté au nom de la simple honnêteté intellectuelle d'abord et puis, disons-le clairement, au nom du réalisme politique aussi, il faut que chacun soit bien identifié aux idées qu'il a apportées et que la majorité n'essaye pas de récupérer les propositions de l'opposition en son nom. Mais, je crois qu'on est dans cet esprit-là, donc, je le dis par mesure de précaution oratoire mais je crois qu'on est bien dans cet esprit-là. Et, donc, c'est dans cet esprit aussi que je vais faire quelques réflexions, apporter quelques pièces au dossier, citer quelques pièges aussi auxquels il faudra certainement être attentifs. D'abord, vous n'avez pas parlé, vous, dans votre présentation de démocratie directe mais j'ai déjà entendu, à propos de Porto Alegre parler de démocratie directe, à mon avis, c'est un abus de langage, parce que le schéma que vous avez montré, montre bien que nous sommes aussi dans un schéma de démocratie représentative, où, par quartier, donc, sur une base géographique ou sur une base thématique, des gens seront élus pour prendre des décisions et donc, un des défis qu'il faudra relever, c'est de conjuguer les deux systèmes de démocratie représentative. Les 45 qui sont élus ici, représentent en gros 2.000 habitants et les 60 dont on parle représenteront 1 pour 1.500 habitants au départ des conseils de quartier. Il faudra articuler les deux pour que la machine puisse tourner sans heurts entre les deux systèmes de représentation. Alors, une question qui vient à l'esprit qui est une des questions primordiales, je dirais, la participation est-elle obligatoire ? Evidemment, sur le plan individuel, on ne va pas aller chercher quelqu'un par le col ou par la cravate et l'obliger à venir aux réunions et à participer, cela c'est évident, mais, qu'en serait-il d'un quartier qui ne répondrait pas à la sollicitation de participation ? Est-ce qu'il serait pénalisé sur le plan du budget ? On peut trouver cela un peu excessif mais, par ailleurs, peut-être bien qu'il faudra trouver le moyen de faire en sorte qu'il y ait une espèce de prime à la participation aussi. Donc, il faudra se mettre d'accord sur le fait de savoir si c'est sur une base volontaire que les quartiers vont participer ou si, sous peine de mesures de "rétorsion budgétaire", si je peux le dire ainsi, ils vont devoir participer. Je crois, en tout

cas, qu'il y aura d'autant plus de chance de réussite, c'est évident, que ce sera sur une base volontaire. Alors, ce budget participatif, c'est effectivement une nouvelle initiative, c'est vrai, mais il ne faut pas non plus négliger tout ce qui existait déjà et où la population pouvait s'exprimer. Il faut continuer à valoriser, et je dirais même mieux que maintenant, les enquêtes publiques commodo et incommodo ou les enquêtes publiques sur les études d'incidences, les conseils de participation dans les écoles qui, semble-t-il, d'après les échos que j'en ai, ne fonctionnent pas trop bien, c'est aussi une forme de participation, il y a toutes les commissions consultatives, Jeunesse, Personnes Handicapées, 3^{ème} Age, etc, mais qu'on va peut-être retrouver, si j'ai bien compris, comme comités thématiques, comme conseils thématiques, en tout cas, jusqu'ici, au sein de la commission des Affaires Sociales que je préside, plusieurs membres ont déjà demandé où en sont les conseils de la Jeunesse, du 3^{ème} Age, des Handicapés et on nous répond que l'on y travaille, mais force est de constater que, jusqu'ici, cela ne va pas aussi vite qu'on le souhaiterait. Je ne dis pas qu'il n'y a rien qui a bougé mais, peut-être aurait-on voulu que cela aille un petit peu plus vite. En tout cas, la participation est un tout, le budget participatif est une partie de la participation, même une des déclinaisons et ne peut pas servir, évidemment, à dédouaner avec ce prétexte, pour délaissier d'autres formes de participation. Alors, vous l'avez dit, l'information, c'est une chose qui sera capitale, effectivement. L'information préalable et la définition des enjeux. C'est-à-dire, sur quoi le quartier ou le district doit-il, peut-il décider. Mais qui fait cette information, qui décide de la définition des enjeux ? Il y a là un évident problème d'objectivité et de pluralisme des arguments. Je crois que l'objectivité, on la trouvera surtout par le pluralisme, effectivement, et pour que l'information soit largement diffusée, on pourrait imaginer de passer des accords avec les médias locaux, presse écrite et presse télévisée, de façon à ce que sur ce thème-là et dans ces dossiers-là, il y ait une large répercussion, je dirais, de vulgarisation au sens le plus noble, des enjeux qui se profilent dans les budgets participatifs. De même, l'animation des réunions, je crois qu'il est prévu que le pouvoir politique ne va pas, lui-même, animer les réunions. Mais, animer une réunion, cela ne s'improvise pas non plus, évidemment. Il faut, à notre avis, la confier à des professionnels de l'animation qui pourront gérer ces réunions, de façon à ce qu'elles soient productives, parce qu'on a vu, sur base des expériences que vous avez menées jusqu'ici, on a vu la difficulté dans certains quartiers, surtout la difficulté des habitants de dépasser le cas particulier. Et, donc, il faut une animation indépendante et professionnelle, en quelque sorte, mais qui pourra tirer vraiment le meilleur de tous, qui tirera le débat vers le haut, à la fois pour les autorités politiques et pour la population et qui refusera aussi, si

jamais cela devait être le cas, des réponses "langue de bois" de l'autorité politique communale. Donc, le rôle de l'animation, certainement, est important pour la réussite. Le rôle des techniciens, des experts aussi. On ne peut pas s'en passer évidemment. Admettons que nous soyons dans un processus ou à la fin du processus, les experts - l'Administration - viennent dire que ce qui a été décidé dans les quartiers, cela ne marche pas, cela ne colle pas, que c'est techniquement impossible, vous imaginez déjà quelle frustration on va engendrer après avoir fait tout le processus, d'aboutir à une espèce de "cul-de-sac technique" en quelque sorte. Et donc l'idée est sans doute qu'il faut faire "remonter" le rôle des experts le plus possible en amont, mais, en faisant attention à l'effet pervers, c'est-à-dire, à l'orientation qu'ils peuvent alors donner dans un dossier avec la tentation qu'ils peuvent avoir en arrivant plus tôt : "voilà, la meilleure solution à nos yeux, c'est celle-là !" Et donc, ils pourraient ainsi court-circuiter en quelque sorte le débat populaire, au sens le plus noble lui aussi. Je crois que dans la mesure où les capacités techniques ne seraient pas rencontrées dans la population elle-même - ce ne sera pas le cas à chaque fois - il faut savoir que dans les habitants, il y a des gens qui ont des expertises et ce sont celles-là qu'il faut évidemment utiliser en priorité, qu'il faut valoriser au mieux. Mais lorsque cette expertise manque, dans un quartier ou dans un district, mis à part son coût budgétaire, là, évidemment, l'idéal serait de pouvoir doter les représentants de la population d'une expertise indépendante du pouvoir communal et de l'administration, que ces gens disposent, en quelque sorte, de leurs propres experts. Alors, on en vient au problème de l'arbitrage. Il est clair qu'il y aura plus de besoins que de moyens à consacrer et ce sera difficile, dans le schéma proposé, d'arbitrer en fin de course, entre tous les projets élaborés par la population. J'ai bien vu que cela allait se faire par un dialogue entre le quartier, le district au conseil de participation mais il faudra aussi mélanger avec cela les apports des conseils participatifs et cela nous paraît, a priori, honnêtement lourd et difficile. Je n'ai pas de remède miracle non plus à vous proposer, on est bien d'accord, mais je vais quand même tenter, le débat est ouvert, pour le moment, chacun dit peut-être qu'on peut essayer d'autres pistes, s'il y a quelque chose qui est peut-être un peu mieux. Ce qui nous semble, en tout cas, c'est que, en faisant l'arbitrage tard dans le processus de décision, on aboutit fatalement à ce schéma assez lourd qui oblige à beaucoup d'allers-retours entre tous les niveaux de décision. Mais, par ailleurs, cet arbitrage doit tenir compte aussi des grands équilibres politiques, au sens noble encore une fois, c'est-à-dire pas entre les partis mais entre les rééquilibres qui sont nécessaires. Si, aujourd'hui, on met tout le point sur Jemappes-Flénu, c'est parce que nous avons tous constaté qu'il y avait une "injustice", en

quelque sorte, à réparer, qu'il fallait refaire pencher la balance dans un autre sens pour les investissements que l'on avait faits. Donc, cela doit rester toujours la prérogative de la politique, je crois. Et, donc, ce qui nous semblerait peut-être meilleur comme système d'arbitrage, c'est une espèce d'arbitrage, a priori, des équilibres en question, on pourrait alors déterminer d'une enveloppe préalable par quartier et dans cette enveloppe qui est déterminée, a priori, dire : "Maintenant, dans cette enveloppe, vous avez toute la responsabilité de dire à quoi elle va servir ; mais, vous n'aurez pas plus que ce que l'on met dans votre enveloppe parce que, à côté, il y a aussi d'autres besoins, il y a une "hiérarchie des urgences", en quelque sorte, à respecter". Et, en ajoutant aussi, en donnant l'enveloppe, que, bien sûr, cela ne peut pas être contraire à la législation, c'est une évidence, mais aussi aux équilibres qui ont été décidés en matière de Projet de Ville, en matière de mobilité, donc, tout cela doit faire partie de la réflexion, mais je crois que ce sera plus facile, à ce moment-là peut-être, de déterminer les choses a priori, qu'à la fin du processus. En tout cas, c'est une piste que nous demandons que l'on examine aussi, parallèlement à la piste que vous proposez. Il y a d'ailleurs un arbitrage aussi par rapport au programme des partis. Parce que si on aboutit, un jour, à une option pour laquelle il a été décidé ici, au Conseil communal, que l'on voulait aller dans un autre sens, on peut prendre un exemple simple, on dit, nous, il faut desserrer la pression de l'automobile, l'étau de l'automobile sur le centre-ville, donc, il faut des parkings payants, il faut mettre les parkings gratuits à l'extérieur, etc, et si, après une consultation, on dit qu'il faut des parkings gratuits en masse à l'intérieur, il y aurait évidemment un conflit d'arbitrage. Mais nous avons aussi, nous aussi, notre légitimité puisque nous avons été élus sur base d'un programme politique. Donc, cet arbitrage-là, aussi, il faudrait éviter de le faire à la fin du processus pour ne pas, encore une fois, engendrer des frustrations, de mettre un processus en route où à la fin on dit : "Non, ce processus, vous l'avez fait, c'est très bien, on vous félicite, mais on dit non à ce que vous avez décidé !" Donc, c'est pourquoi, je crois - nous croyons, je parle au nom de mon groupe - que la politique doit d'abord déterminer un certain nombre de grands équilibres de cadres et de balises, attribuer des enveloppes et de façon à ce que, à l'intérieur de cette enveloppe, alors, la population puisse vraiment décider. Mais, de tout cela, de toutes ces précautions, je crois qu'on peut déduire qu'il y a quand même un certain nombre de dangers. En tout cas, il ne faut pas faire miroiter le processus comme une espèce de recette miracle auprès des habitants, le budget participatif ne va pas amener au "paradis", ni au "grand soir", cela va être simplement une méthode de participation et donc, les budgets resteront ce qu'ils sont, il faut bien insister sur la notion expérimentale de ce processus. On

va devoir, vraisemblablement remettre l'ouvrage de nombreuses fois sur le métier et donc, il faudra aussi que la population soit d'accord, qu'on corrige le processus, que ce n'est pas parce que on aura dit les choses une fois qu'elle seront définitivement comme cela. C'est expérimental et tout le monde doit en être prévenu. Cette aspect expérimental réussira d'autant plus que les quartiers seront vivants et conviviaux, là où les gens se connaissent, là où ils ont l'habitude de se rencontrer. Mais la convivialité, ce n'est pas quelque chose qui se décrète, c'est, si on veut veiller à un esprit que l'on pourrait qualifier d'un esprit "Porto Alegre", en quelque sorte, il faudrait favoriser un certain nombre de petites réalisations, de petites initiatives qui créent un climat, en quelque sorte, dans un quartier. Par exemple, favoriser le maintien des commerces de proximité, ceux que l'on trouve en dehors des grandes chaînes de distribution, par exemple, le marchand de journaux, la pharmacie, la boulangerie, tout cela doit probablement continuer d'exister dans les quartiers, parce que là les gens se rencontrent et discutent de l'actualité du quartier. Des jeux d'enfants dans les quartiers, avec des bancs autour, c'est là que, souvent, les mamans font connaissance. Des fêtes de quartier, une piste de pétanque, que sais-je, ce sont des choses, des petites initiatives qui créent un climat dans un quartier où on ne vient pas appliquer un processus de participation sur un quartier au sien duquel les gens ne se rencontrent pas et ne se connaissent pas non plus. Et puis, vous connaissez l'adage que "l'enfer est pavé de bonnes intentions". Aussi, ce qu'il faudra éviter, c'est de provoquer la zizanie dans les quartiers sous couvert de participation. Il ne faut pas déclencher une guéguerre entre les partisans de la solution ou du projet A contre ceux partisans du projet B. Moi, j'ai vécu cela, des cas comme celui-là, à propos d'un trajet de bus ou d'emplacement de bulles à verre, bon, cela s'est résolu parce que les enjeux n'étaient pas très importants, mais, n'empêche que dans l'approche que l'on doit avoir, il faut faire attention aussi de ne pas provoquer des disputes plutôt que d'induire un esprit vraiment de participation. Voilà une série de remarques sur le projet en général, maintenant, la voilà sur la délibération qui est proposée à notre vote. A la réunion des chefs de groupe, j'avais demandé, d'ailleurs, il n'y a pas eu de problème, on a fait ces changements, d'abord de supprimer le morceau de phrase "telle que dans le projet ci-annexé". Parce que, ce "telle que dans le projet ci-annexé" nous entraînait déjà un petit peu loin dans la décision. Dans le respect de la légalité, c'est évident, c'est l'esprit qui compte à ce stade-ci et ce ne sont pas les modalités du projet, je crois qu'on en est d'accord. Et, alors, le deuxième alinéa de cette décision sur laquelle nous votons, c'est la définition de la commission de participation, vous en avez parlé dans votre exposé, commission à laquelle on ne donnait aucun but, aucun objectif. En quelque sorte, cette commission, c'est

pour quoi faire ? Cela a été précisé de façon assez large pour pouvoir, effectivement, avoir une liberté de manœuvre, mais c'est quand même un peu précisé, parce qu'auparavant, il n'y avait pas de missions pour cette commission. Mais qui va prendre en charge déjà le premier fonctionnement de cette commission ? Qui va l'animer, qui va la présider, c'est déjà une question importante, puisque ce sera le premier acte, en quelque sorte, par lequel on va aborder le processus. Il me semble, qu'en toute logique participative, ce serait idéalement un citoyen non mandataire, non lié de près à une famille politique, pour garantir le pluralisme qui, s'il en a la volonté d'une part et les capacités d'autre part, devrait pouvoir animer un peu comme on a un président de CCAT, qui n'est pas issu de notre Conseil, il me semble qu'il serait intéressant d'avoir un animateur de cette première commission qui soit, lui aussi, issu de la société civile, disons, on est de la société civile aussi mais, de la société non élue en tout cas. Si la majorité en est d'accord, d'ailleurs, avec ce point et aussi avec l'accord des médias qui sont ici présents, on pourrait imaginer lancer, dès à présent, un appel de candidatures aux personnes qui seraient intéressées par ces postes. Voilà. Donc, toute une série de réflexions qui sont le résultat, le fruit de nos discussions en groupe, à l'intérieur de notre parti. Et, pour apporter quelque chose de concret, pour déjà mettre dans la corbeille quelque chose de tout à fait concret, je vous annonce, j'annonce à tout le monde que Ecolo fédéral, pas seulement la section locale, mais Ecolo organisera à Mons, le 8 juin, un forum sur "Participation et budget participatif" auquel vous êtes déjà tous invités, parce qu'il s'agit, évidemment, d'un forum ouvert à tout le monde, en matière de participation, il ne manquerait plus que cela que ce ne soit pas le cas et donc, ce sera un premier lieu de discussion. C'est nous qui l'organisons, tout le monde peut venir, ce sera pluraliste et vous y êtes déjà, d'ores et déjà, invités. Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Alors, qui souhaite encore prendre la parole?

M. HAMAIDE, Conseiller: M. le Bourgmestre, mon expérience m'amène à tenir des propos plus prudents mais tout aussi positifs. Le concept des budgets participatifs apparaît, bien sûr, a priori, comme une ouverture, une générosité, une audace et une avancée vers la démocratie plus large. Il mérite d'être approfondi et aujourd'hui, le débat ne peut être évidemment qu'une approche très limitée. Un comité, vous l'avez dit, proposera - et c'est ce que l'on va voter tout à l'heure probablement - une définition affinée. Mais, les dangers de dérapage sont évidents, il ne faut pas le nier, surtout au niveau de la zone, me semble-t-il. Il faut donc placer des balises très claires et s'écarter d'improvisations exagérées. Des règles précises sont nécessaires sur le fonctionnement, sur tout cela on est d'accord, je suppose. Ce projet ne peut être, à ce stade, qu'expérimental, tant qu'il n'est pas légalisé. Et

il ne faut pas se cacher non plus, qu'il implique d'importants moyens et surtout, une information objective très poussée. Il faudra surtout que se développe une culture nouvelle, une culture participative globale, généraliste, pluraliste, en quelque sorte, pour éviter que le budget participatif ne soit pratiqué que par une élite d'initiés, un trop petit nombre, facilement conduit par une minorité d'activistes et prévoir un rééquilibrage de compensation à l'éventuelle absence de jeune, de personne âgée ou de personnes vivant recluses en périphérie de la vie publique. Jusqu'à présent, ce genre d'exercice a souvent fait apparaître des oppositions plutôt que l'adhésion à des réalisations nouvelles. La plupart ne voient souvent que leur environnement immédiat et repoussant ailleurs tous les genres de nuisances éventuelles et c'est un phénomène classique. A ce stade donc, nous ne pouvons que réserver une attitude certes positive mais extrêmement prudente. La démocratie est conduite par les élus qui doivent garder toutes leurs prérogatives et responsabilités sans délégation désordonnée, ni en faits, ni en apparence. Donc, étudier, tester, évaluer avant d'envisager une application élargie. C'est bien pour cela que nous voterons, je le répète, ce projet mais cela reste un dossier sous haute surveillance et pas facile.

M. MILLER, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, Chers Amis, juste un mot pour féliciter le Bourgmestre et le Collège de cette initiative qui placera Mons en tête de toutes ces préoccupations, de toutes ces initiatives en matière de démocratie participative. Je pense que ce faisant, nous allons réellement établir un contact qu'appelle notre population. Je pense réellement qu'il ne faut pas, même s'il s'agit d'un dossier sous haute surveillance, même s'il s'agit de certaines précautions à prendre et je constate que le groupe Ecolo en a avancé quelques-unes, je crois que vous avez raison, M. le Bourgmestre, il faut aller résolument de l'avant dans ce dossier et qu'il ne faut pas avoir d'attitude frileuse. La population attend cette participation. Et si on lui fait confiance, elle ne s'en tiendra pas à des récriminations ou à des critiques, elle va vraiment pouvoir participer pleinement aux décisions qui seront prises. Donc, mon groupe soutiendra totalement la proposition qui est faite aujourd'hui par le Collège.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Qui souhaite encore prendre la parole ?

M. COLLETTE, Conseiller: Je vous remercie, M. le Bourgmestre. Je ne vais pas en rajouter par rapport à ce qu'a dit Jean-Pierre VISEUR mais, je voudrais aussi faire une ou deux réflexions de ce vers quoi, me semble-t-il, il faudrait aller. Je vais dire qu'il faut se donner, peut-être, à l'intérieur du système, puisque c'est déjà un système que vous proposez, quelques lignes de force. La première, je voudrais d'abord dire qu'on est allé

chercher cet exemple – vous êtes allé chercher cet exemple au Brésil – il y en a d'autres et historiquement, il y en a beaucoup, et ce, d'une véritable démocratie participative, ce sont des exemples où il y a un retour à l'assemblée générale des citoyens. Cela existe encore, sous une forme assez archaïque, je vais dire, dans deux états du nord-ouest américain, notamment en Colombie Britannique où l'on pratique encore la décision à main levée sur la place publique. Les suisses ont créé le référendum, la votation qui nous limite aussi devant des alternatives où les gens décident, in fine, après que le pouvoir politique les ait mis devant les choix possibles par un vote si les budgets qui sont à disposition peuvent servir pour construire un hôpital ou pour construire une autoroute qui sont, effectivement, des choix clairs, en fonction des moyens dont dispose le pouvoir politique. Et je voudrais dire que nous avons, je veux dire dans l'histoire de la Ville de Mons, l'exemple de cette démocratie participative, qui a fonctionné aux 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} siècles, qu'on appelait "l'assemblée des 60 hommes". Mons était, ce qui est amusant par rapport à votre présentation, Mons qui était limité à ses murs, à ce qu'on appelle l'intra-muros aujourd'hui, était effectivement découpée en 6 quartiers correspondants à la défense de chaque porte et chaque quartier avait, pour les grosses décisions budgétaires,...

M. DIRUPO, Bourgmestre: De quelle année parlez-vous, M. COLLETTE ?

M. COLLETTE, Conseiller: Ah, ce sont les 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} siècles, M. le Bourgmestre. Je fais juste un petit historique.

M. DIRUPO, Bourgmestre: Ah mais cela m'intéresse toujours que vous nous éclairiez sur cette époque.

M. COLLETTE, Conseiller: Il y avait donc, à côté du conseil de ville qui était l'équivalent de notre pouvoir aujourd'hui, ce que l'on appelait "l'assemblée des 60 hommes", donc, 10 hommes délégués par les 6 quartiers, 10 x 6, cela fait effectivement 60. Mais, le mécanisme, et c'est pour introduire ma réflexion, le mécanisme qui était utilisé, chaque fois qu'il fallait engager des biens de la Ville, lorsque le Prince le demandait soit pour mettre le siège aux huguenots, soit pour partir en croisades ou que sais-je, le mécanisme faisait que, les 10 représentants du quartier venaient écouter au conseil de ville - et, en général, où il y avait une députation des autres bonnes villes - quelles étaient les propositions. Ils retournaient dans les quartiers et la décision se prenait en deux temps. Ils retournaient devant l'assemblée générale du quartier et rapportaient la décision du quartier. Je raconte cette histoire, pourquoi ? Parce que je pense que nous devons tendre, dans une démocratie participative, à toujours mettre le plus grand nombre, au moment de la décision politique

finale, c'est-à-dire que toujours, votre projet ne le dit pas, mais je propose qu'on tende vers cela, que toujours au moment du vote final, il y ait le plus grand nombre de citoyens qui soient appelés à faire le choix. Donc, que si on utilise par la force des choses, un système représentatif dans la démocratie participative, cela soit un système d'aller-retour et que le retour se passe devant l'assemblée générale du quartier, de ce que vous appelez la zone, l'assemblée générale de la zone pour qu'il y ait vraiment le sentiment de participation du plus grand nombre. Je pense que c'est à ce prix-là que l'on réussira à créer un véritable sentiment partagé de tous, d'une participation. La deuxième réflexion que je me fais, c'est de dire, que l'on va essayer de mettre en place un découpage de zones. Or, il existe déjà pour certains quartiers de Mons ou dans certains villages, il existe des comités de quartiers. Je vais dire qu'il existe des gens qui se réunissent, sans exclusive, qui réunissent tous les habitants qui sont attachés au quartier, simplement parce qu'ils y résident et je pense qu'il faudrait éviter de plaquer sur le territoire une série de zones, alors qu'il existe déjà des groupes de gens qui se rencontrent régulièrement pour parler non seulement de programme festif qu'ils réalisent à certaines occasions, mais qui, aussi, se réunissent pour parler de l'avenir de leur quartier. Et je pense qu'il faudrait privilégier, à côté de l'essai "pilote" que l'on fait sur le district de Jemappes, voir les comités de quartiers existants, essayer de les valoriser en leur donnant une reconnaissance, en disant, tant que vous y êtes, est-ce que vous ne seriez pas le moteur puisque vous existez en tant que tels, de l'élaboration de ces conseils de zones au départ. Donc, c'est une deuxième chose que je demande, c'est qu'on parte de ce qui existe parce que sinon, c'est un petit peu ridicule, on confisquerait à ceux qui existent déjà, pour le donner à d'autres, le mécanisme de consultation populaire, d'intervention populaire. Et puis, ma troisième réflexion, je crois qu'il y a une série d'alternatives à présenter et je crois que M. VISEUR s'est bien exprimé sur les arbitrages, sur le moment où les faire. Il faut dire aussi qu'essentiellement d'abord, c'est le Conseil communal qui fixe, en fonction des choix politiques qui sont ceux de la majorité, même si, parfois, elle peut être discordante; néanmoins une ville peut avoir une politique plus égalitaire. Il faut donc choisir ces grandes options-là, celles qui sont induites par le vote de l'électeur qui détermine la composition de l'assemblée. Alors, je crois qu'il faut que cela reste dans le cadre des options et des déclarations de politique générale qui sont prises par le Collège et le Conseil communal et qu'à l'intérieur des options claires qui restent l'apanage du politique, on présente aux gens de vraies alternatives. Je vais dire qu'il faut des alternatives vraies, des alternatives claires, c'est-à-dire des alternatives binaires. Ainsi, on peut prendre comme exemple que nous avons, dans notre budget, la possibilité de

procéder à des dépenses qui sont de nature facultative. Il n'y a que celles-là bien sûr mais il y a aussi les investissements qu'on peut mettre spécialement en prise avec la démocratie participative, c'est-à-dire, qu'il y a tel ou tel besoin qui concerne la zone, qui concerne le district, nous n'avons aujourd'hui que les moyens d'en réaliser un; si on réalise celui-là, il faudra peut-être attendre deux ans pour qu'on en réalise un autre. Même chose en ce qui concerne les redéfinitions, les critères ou le rattrapage des inégalités du passé entre les différents districts, tout cela est du domaine politique, mais, en ce qui concerne le choix clair entre deux pôles d'une alternative, il faut le présenter clairement aux assemblées. Il ne faut donc pas qu'on puisse se perdre dans des discussions inutiles qui seront aussi frustrantes. Par contre, si les gens ont vraiment le sentiment d'avoir un choix entre une solution ou une autre qui sera élaborée dans les instances déléguées, je crois qu'on ira beaucoup plus loin et les gens auront vraiment le sentiment d'avoir pris, à un moment donné, une décision qui leur est propre et qu'il serait, à ce moment-là, relativement difficile pour le Conseil de refuser d'entériner au niveau politique. Donc, je crois qu'il faut aménager la démarche en fonction de ces trois objectifs que je me suis permis de préciser. Je vous remercie.

M. BEUGNIES, Conseiller: En fait, je ne peux que me réjouir de l'idée, pour la bonne raison que, pendant des années, je me suis battu, notamment, pour l'instauration des référendums à Mons et les anciens Conseillers communaux peuvent s'en souvenir. J'avais inscrit, à maintes reprises, à l'ordre du jour du Conseil communal et finalement, cela a quand même abouti. Alors, moi, je ne remonterai pas au 14^{ème} siècle, je dirai simplement qu'au 19^{ème} siècle, le premier référendum qui a eu lieu, c'était pour le jour d'un marché à Frameries. On a fait un référendum un peu plus récemment pour le clocher de l'église de Soignies et, à Mons, c'est bien entendu, plus récemment, pour le parking ou pas sur la Place de Mons. Certes, cela a eu les conséquences que cela a eu, bon, mais, en somme, ici, finalement, c'est pousser plus loin le référendum et le structurer au niveau des quartiers. Je dis pousser plus loin le référendum parce que je me suis heurté à l'époque à la législation belge. Mons, comme vous l'avez dit, aussi n'est pas Porto Alegre. Effectivement, il y a des exemples de budgets participatifs beaucoup plus proches de chez nous, notamment dans certaines communes françaises. Et je ne parlerai même pas de réelles participations au sens de la codécision, c'est-à-dire que cette codécision serait tout à fait illégale puisque on ne pourrait pas réserver, Madame, une partie du budget comme à Porto Alegre où, je crois, il y a 7% du budget qui est réservé et sur lesquels la population a réellement un pouvoir décisionnel. Ici, cela serait tout à fait illégal. C'est une consultation et M. COLLETTE

vient de le dire, on ne peut pas enlever au pouvoir politique son pouvoir décisionnel, cela serait tout à fait illégal dans le cadre actuel de la législation belge. Donc, disons que c'est une consultation poussée mais on ne peut dire: "Voilà, il y a autant de pourcentage du budget et avec cet argent, vous allez faire ce que vous voulez". Donc, il y a le pouvoir du dernier mot qui doit nécessairement revenir au politique, dans le cadre actuel de la législation belge. Alors, bon, je crois que tout cela étant dit, il faut s'adapter à la réalité belge et à la réalité montoise, et il faut surtout éclairer nos concitoyens pour qu'ils prennent une décision tout à fait en connaissance de cause. Je pense, notamment, en matière d'investissements, bien éclairer les citoyens sur les conséquences éventuelles des frais de fonctionnement qu'un investissement occasionnerait. Parce qu'il ne suffit pas, évidemment, de dire que l'on va investir, il faut voir les conséquences que cela pourrait avoir par la suite. Je vous remercie, M. le Bourgmestre.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Merci, beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, Mes Chers Collègues, voici quelques éléments de réponse et puis, nous déciderions de la création de cette commission. Tout d'abord, je suis d'accord avec l'essentiel de ce qui s'est dit. Il y a pourtant un élément sur lequel je voudrais insister – car je pense que je ne pourrais pas suivre cette suggestion – c'est celle en ce qui concerne la commission participative qui est une sorte de commission qui doit élaborer ou préparer notre document pour le Conseil communal et qui doit permettre au Conseil de cheminer et de prendre ses décisions dans la structure générale et dans la démarche générale. Autant je pense qu'il faut associer tout un chacun, autant la présidence de cette commission participative doit rester à l'autorité communale. Pour une simple raison, c'est le concept, donc, il ne s'agit pas du tout, c'est simplement le schéma dans lequel on doit s'inscrire et il va falloir décider des dates, il y a mille et une contraintes que vous avez bien voulu évoquer tout à l'heure, et je pense que si, dans la conception générale, dans la faisabilité et vous avez vous-même indiqué les difficultés des mécanismes qui seront complexes, il ne faut pas tourner autour du pot, ce n'est pas une chose simple, mais on a intérêt que dans ce travail qui n'est rien d'autre que l'élaboration, c'est-à-dire affiner ce que j'ai présenté, pour que cela commence à devenir opérationnel. Là, j'inviterais simplement à être un peu prudent et permettre à l'Administration, je ne sais pas qui pourrait le faire, mais, donc à l'Administration de venir présenter le schéma général. Pour le reste, je voudrais apporter quelques éléments de réponse. La première, c'est que je me demande si, pour la première expérience avec le district de Mons Ouest, avec Jemappes-Flénu, si on ne devrait pas se cantonner à un certain type de budget, surtout les budgets d'investissements d'une manière générale et, bien

entendu, le Conseil communal doit définir, à la fois les montants qu'il veut accorder dans le cadre de l'analyse du budget participatif puis un certain nombre de suggestions, étant entendu que dans un budget X, les suggestions peuvent venir de tout un chacun. On pourrait très bien imaginer que le Conseil communal dise, voilà, nous aurons X millions pour faire ceci et que les gens nous disent, mais, non, écoutez, si vous n'avez que X millions, on veut faire autre chose, on peut faire autre chose, bien entendu. Et j'ai beaucoup apprécié cet exemple des voitures que vous aviez évoqué, M. VISEUR, car, en effet, il pourrait très bien se trouver que l'autorité représentative ne partage pas l'avis exprimé lors des séances participatives. Mais, là, il faudra alors que l'autorité politique explique les raisons pour lesquelles et que chacun se positionne et indique clairement les raisons de l'accord et sûrement les raisons des désaccords. Est-ce que la participation doit être obligatoire ? Non. Je pense que cela ce serait une contrainte majeure. En revanche, que les séances pour lesquelles sont conviés nos concitoyens soient faites de manière impartiale et que l'autorité garantisse que tout un chacun ait été invité, cela me paraît élémentaire. Donc, si vous avez lu les travaux de Porto Alegre, c'est clair que les gens doivent être invités, il faut garantir que tout le monde soit invité. Donc, cette garantie-là, l'autorité doit l'apporter. Si nous pouvions travailler de concert avec les médias, c'est clair que nous nous en réjouissons. Je le fais rarement mais c'est clair que dans le début du processus, il nous faudra "un coup de main" pour qu'il y ait un certain intérêt de nos concitoyens. Par exemple, demain, ce n'est pas du tout "budget participatif", mais nous avons à St-Symphorien, à 19 heures, encore une séance "citoyenne", nous en sommes à la je ne sais quantième, sur notamment les travaux d'aménagement de la traversée de Villers-St-Ghislain à partir du rond-point de St-Symphorien, vous savez qu'il y a là énormément d'accidents, qu'il y a eu des morts, c'était une des grandes demandes identifiées et c'est au Calva de St-Symphorien que l'on tiendra une séance publique avec écoute et discussion La dernière séance que nous avons animée, où il y avait énormément de personnes, c'est sur la rue Wauters à l'entrée de Cuesmes. Bon, notre réunion a été suivie d'effets, les responsables du MET, du Ministère, ont suivi et ont fait ce qu'ils avaient promis. Notre police locale a fait tous les contrôles auxquels nous nous étions engagés, on va maintenant, faire des aménagements, on va poursuivre les aménagements. J'ai encore vu aujourd'hui les responsables du Ministère pour essayer de détourner au maximum les poids lourds, pour éviter que ces poids lourds viennent encombrer soit la ceinture de Mons, soit même parfois le cœur de Mons; bien, tout cela, ce n'est pas encore le budget participatif dans le terme aussi formel, mais, en fait, nous le faisons d'une manière générale et je remercie la presse

de s'y intéresser. Alors, quelque chose qui m'a aussi interpellé, et je pense qu'il faudra en discuter, c'est sur l'animation de ces groupes. Là, je pense que l'idée d'essayer de trouver des gens un peu professionnel et indépendants, d'une certaine manière, cela a du sens. Donc, il faut, en tout cas, que nous ayons des personnes capables de pouvoir conduire des réunions sans quoi, c'est vrai que cela peut parfois être le meilleur et, de temps en temps aussi, le pire, on a pu le voir. Que l'on associe les comités de quartiers, que l'on associe ce qui existe, bien entendu. Voilà, Mes Chers Collègues, dans l'état actuel, je suggère que nous prenions la décision telle qu'elle a été amendée et que je vais vous relire, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Donc, on approuve simplement les grands axes de l'approche participative du budget communal, dans le respect, bien sûr, des dispositions légales et on peut supprimer "actuelles"; on approuve la création d'une commission participative ouverte aux groupes politiques du Conseil et aux particuliers qui ont déjà marqué un intérêt pour ce projet afin d'accompagner le processus et de faire rapport au Conseil communal. Voilà, est-ce que par rapport à cela, nous pouvons marquer notre accord ? Donc, on réunira le groupe et on reviendra au Conseil communal. Ce sera une manière, Chers Collègues, de rendre la Ville aux citoyens.

M. BEUGNIES, Conseiller: Je crois que c'est le titre d'un ouvrage...

M. DI RUPO, Bourgmestre: .. oui, oui, bien sûr, mais vous savez nous avons eu des références aux 14^{ème} et 15^{ème} siècles et donc, nous n'avons pas la prétention de réinventer chaque fois des choses, car "beaucoup de nouvelles vagues ne rencontrent que la mer"... Donc ce n'est pas mal que nous nous référions à ce qui existe. Et je vous félicite pour le cheminement entre ce que vous aviez prôné quand vous étiez dans l'opposition et ce que vous soutenez maintenant que vous êtes dans la majorité.

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

72^e objet: Motion relative aux organismes génétiquement modifiés (OGM). Cab. Bourg. Environnement

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien, alors, avec votre autorisation et en vous remerciant encore une fois, je voudrais passer aux deux motions. La première concerne les organismes génétiquement modifiés. Alors, tout d'abord, le problème est toujours d'une brûlante actualité. Vous savez que Mme la Ministre Magda ALVOET, après une étude très approfondie a eu ce jugement de Salomon puisqu'elle a approuvé trois produits génétiquement modifiés et elle en a refusé deux, deux autres. Bien, ce qui témoigne, d'ailleurs, de sa capacité d'appréciation en fonction des circonstances. Alors, voilà l'idée,

nous sommes allés voir dans les archives de la Ville car ce n'est pas la première fois, Chers Collègues, que le Conseil est saisi du sujet des OGM. En 1999, nous avons, dans une unanimité remarquable à l'époque, décidé de tenir une conférence. Un certain nombre de personnalités et d'entreprises ont été invitées mais la conférence n'a pu se tenir car ces personnes n'auraient pas accepté ou, en tout cas, n'ont pas donné les suites favorables souhaitées. Donc, nous sommes toujours en manque d'une rencontre. Et, donc, l'idée que nous vous soumettons, c'est que l'on essaye de mettre sur pied une conférence citoyenne, dont les conclusions seraient alors présentées au Conseil communal. Cette conférence permettrait d'auditionner un certain nombre d'experts, on pourrait tenir cette conférence d'ici la fin de l'année civile. J'ai la faiblesse de penser que nous entrons tout doucement dans la phase de préducasse qui est une phase d'intense animation et puis, nous aurons la phase postducasse, qui est une phase d'intense méditation. Et nous entrerons, après, dans la phase des examens des enfants, sans compter la période de repos annuel d'un certain nombre d'entre nous. Ce qui nous conduit tout droit, après les deuxièmes sessions, puisque les deuxièmes sessions sont très importantes pour les deux tiers des étudiants, quand je fais mon agenda, je suis déjà au bas mot au 10 septembre. Donc, je me dis, comme tout le monde va se précipiter sur les premiers jours de septembre, nous voilà ramenés en octobre-novembre, donc, voilà un peu l'agenda. Et donc, je vais céder la parole à qui la souhaite, donc, vous pouvez bien entendu, nous faire part de vos remarques, contestations, mais, connaissant la vie de notre bonne Ville, je ne dois pas être très, très loin d'une certaine réalité. Alors, bien entendu, on s'engagerait à prendre en considération, à tenir compte des conclusions de la conférence par rapport à une décision que pourrait prendre le Conseil communal. Donc, l'idée, c'est que, et je vais vous écouter, je réponds déjà à une suggestion, c'est plutôt que de s'aventurer un peu aveuglément, dans une position qui serait de dire "Oh les OGM, c'est vraiment super, vive les OGM!" ou l'autre position qui est de dire "les OGM, non jamais!", surtout déclarons pour la Ville, comme on l'a fait jadis, "Non au nucléaire!" Aujourd'hui, on dirait "Non aux OGM!" je veux bien qu'on dise non à tout, mais est-ce qu'on ne pourrait quand même pas, d'une manière la plus objective, interactive possible, débattre du sujet ? Voilà, Chers Collègues, le sens profond de la suggestion du Collège. Qui souhaite prendre la parole ?

M. VISEUR, Conseiller: Merci, M. le Bourgmestre. Voilà, en gros, on est d'accord avec la proposition de motion, puisqu'il s'agit, en réalité, de mettre en application une motion, tout au moins une partie de motion qui avait été votée, vous l'avez rappelé, à l'unanimité le 29

juin 1999 mais qui avait été déposée, cela vous ne l'avez pas rappelé, par Gérard GOBERT qui était le Conseiller Ecolo qui siégeait ici et qui avait été modifiée...

M. DI RUPO, Bourgmestre: .. je m'en excuse, ce n'est pas du tout volontaire...

M. VISEUR, Conseiller: ... je ne dis pas cela, ce n'est pas volontaire, mais c'est mon rôle de le rappeler.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Non, non, bien entendu. Parce que moi, je me suis intéressé aux conclusions mais je suis toujours attentif à qui initie.

M. VISEUR, Conseiller: Voilà ! Enfin cette motion qui a été votée n'était pas telle qu'elle avait été déposée, il y avait eu des amendements mais c'était quand même lui qui était à l'origine du dépôt de cette motion. Alors, on est d'accord pour un débat avec des experts où il y aura un ou plusieurs pro-OGM et un ou plusieurs anti-OGM parce que, dans le fond, tout débat citoyen, sur des problèmes de société comme celui-là, c'est bon à prendre, tous les débats sont bons à prendre, et cela favorisera, très probablement, la prise de conscience mais je doute fort qu'après ce débat, nous ayons plus de certitudes scientifiques après qu'avant. S'il y a 20 ans, nous avons organisé un débat sur le réchauffement climatique, vous auriez eu des experts qui auraient dit qu'il s'agissait d'élucubrations d'écologistes et puis d'autres auraient dit que c'était un réel danger. Si on avait fait le même débat sur le trou dans la couche d'ozone, on aurait eu aussi des experts pour dire, que ce n'était pas vrai, que ce n'était pas dangereux, que c'est cyclique, etc, et puis d'autres qui auraient dit qu'il faut faire attention à ce problème-là. Même sur l'amiante, à une certaine époque, pour certains experts, l'amiante était un produit sûr. Et donc, je vous dis cela parce que cela montre le caractère très, très relatif des avis scientifiques. Ceci dit, ne nous accusez pas d'obscurantisme parce que nous ne condamnons pas la recherche génétique, absolument pas, au contraire, nous la soutenons, dans sa lutte contre les maladies génétiques, dans sa lutte pour trouver de nouveaux médicaments mais pas dans son application à la nourriture et aux aliments transgéniques. C'est cette application-là dont nous ne voulons pas. Parce que, dangereux ou pas, les aliments transgéniques, c'est d'abord un débat politique plus qu'un débat scientifique. La question fondamentale, dans ce débat, est de se dire à quoi cela sert les aliments transgéniques ? Qui veut des aliments transgéniques ? Quel est le citoyen qui réclame des produits génétiquement modifiés ? Au contraire, tout le monde, toutes les personnes que l'on peut rencontrer demandent les produits les plus naturels possible, les plus sains possible. Il n'y a aucune demande citoyenne là-dessus mais c'est la pression des multinationales, Monsanto, Novartis, Dupont, etc, qui, pour contrôler l'agroalimentaire,

pour essayer de contrôler ce besoin fondamental du genre humain qui est de manger, essayent vraiment de pouvoir avoir la mainmise, on dit habituellement "de la semence à l'assiette", on pourrait même dire "de la terre à l'assiette", parce qu'ils possèdent le terrain, ils font cultiver les terrains, ils achètent la récolte, ils transforment la récolte, ils distribuent les aliments qui ont été transformés et donc, c'est vraiment une espèce de mainmise sur le secteur agroalimentaire qui est mis en cause par ce problème des OGM. Dans l'esprit que l'on appelle l'esprit de Porto Alegre, pas seulement celui du budget participatif dont on vient de discuter, mais du point de vue de la résistance à une mauvaise mondialisation, le combat contre les OGM est un combat exemplaire. Les grandes sociétés visent à s'approprier le vivant, à s'approprier la nature. Si nous voulons une "alter-mondialisation", le mot a été inventé récemment, nous ne pouvons pas accepter les OGM que personne n'a jamais demandé. Et, dans cet esprit-là, il est interdit de nous laisser aller jusqu'à un point de non-retour, parce que, à un certain moment, on sera mis devant une situation de faits parce qu'il y aura eu des champs expérimentaux un peu partout dans le pays, il y aura eu migration des gènes modifiés et il sera, évidemment, trop tard pour faire marche arrière, puisque les gènes qui auront été répandus dans la nature et dans l'atmosphère, ne retourneront évidemment jamais dans la laboratoire. Et c'est pourquoi j'ai déposé l'amendement que je lis, "entre-temps", qu'on ajouterait à la fin : "entre-temps le Conseil communal déclare Mons territoire sans OGM" et, surtout, si les mots "territoire sans OGM" ne vous plaisent pas, ce qui est important c'est "interdit toute expérimentation à l'air libre sur son territoire". Vous venez de citer la décision de Mme ALVOET, moi je n'ai aucune difficulté à reconnaître que j'aurais souhaité que cette décision soit plus stricte que celle qu'elle a prise. Ce n'est pas parce que c'est une écologiste du nord du pays que je vais défendre cette décision-là. Je crois que c'est une décision qui a été prise aussi sous les conditions du conseil de biosécurité mais il faut reconnaître aussi que par rapport aux genres d'autorisations qui étaient données avant par l'ancien Ministre de l'Agriculture, que ces décisions, non seulement étaient plus nombreuses à l'époque et prenaient moins de précautions. Il y a quelque chose quand même qui a changé dans ces décisions et qui a changé dans le bon sens. Mais, en ce qui concerne notre compétence sur notre territoire, pour éviter d'être à ce point de non-retour, on aura beau dire à un certain moment "si on avait su", ce sera trop tard, moi, je propose que nous votions l'interdiction d'expérimentation à l'air libre sur notre territoire, comme déjà plus d'une quarantaine de communes l'ont fait aujourd'hui. Nous ne serions pas les seuls à faire cette proposition et voilà le sens de l'amendement que j'ai déposé.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Vous gardez toujours le "considérant" comme amendement également?

M. VISEUR, Conseiller: Effectivement, mais je dois avouer que je ne me souviens plus si on a fait référence dans les considérants à la motion de juin 1999. Si la référence y est, alors mon amendement tombe d'office, si elle n'y est pas, c'est le minimum qu'on la mette.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Parfait. Est-ce que d'autres collègues souhaitent s'exprimer sur les OGM ? Je voudrais dire à notre collègue, M. VISEUR, que sur ses considérations générales, le Collège peut, bien sûr, le suivre, mais, on a intellectuellement une difficulté. Quelle est cette difficulté ? C'est que si on dit ce qu'il propose, le Conseil déclare territoire sans OGM et interdit toute expérimentation, cela clôt, bien entendu, le sens du débat. Donc, je comprends et je prends note d'ailleurs pour que nous en reparlions le moment venu, de vos considérations sur certains experts, et je peux comprendre, mais vous reconnaissez qu'il y a eu une époque où il fallait des Comités consultatifs partout, des experts partout, les politiques n'étaient plus capables de s'occuper de rien, il fallait même des gouvernements d'experts. Heureusement, maintenant on en revient, ça me rassure, ça nous laisse des bonnes perspectives. Mais ceci étant, on ne peut quand même pas intellectuellement refuser un débat. Et donc, nous nous permettons d'insister – je vais mettre aux voix vos deux amendements – afin que nous tenions au moins cette séance publique, à l'instar de ce que vous allez faire sur le budget participatif. Tout le monde y sera invité, la population qui souhaite s'intéresser à la chose viendra, s'exprimera, et puis, nous ferons un rapport au Conseil communal. Et si nous sommes convaincus, après ce débat où chacun pourra s'exprimer, que nous devons déclarer la Ville "Territoire sans OGM", on aura toujours le temps de le faire. On est quand même pas à 3 semaines près, autant avoir un débat approfondi à cet égard. Et donc, je vais mettre aux votes le premier amendement qui est un "considérant..."

Monsieur VISEUR, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, je peux peut-être répliquer avant de passer aux votes. D'abord, j'ai dit que nous étions d'accord pour un débat. Il n'a jamais été question de dire que nous ne voulions pas le débat. Même si nous avons certaines réticences par rapport au fait de confier l'éclairage du débat à des scientifiques, parce que nous prétendons que c'est un débat politique avant toute chose et ça, je sais que vous êtes d'accord avec ça parce qu'en 1999, j'ai relu ce que vous avez dit dans le débat sur la motion déposée par Gérard GOBERT, et vous l'avez dit vous-même, c'est d'abord un débat politique. Ce qui n'excluait pas les scientifiques du débat politique mais le débat est plus

politique que scientifique. Et donc, nous voulons bien mener le débat sur les deux plans, scientifique et politique. Donc, nous n'allons même pas voter contre la motion même si vous refusez notre amendement parce que nous sommes d'accord avec le débat. Mais ce que nous voulons dire avec le deuxième amendement, pas celui sur les considérants, avec l'amendement de fond, c'est de dire que si on fait le débat, mais que de toute façon, entre-temps, on laisse évoluer la situation pour faire de l'expérimentation "à l'air libre", c'est-à-dire que l'expérimentation peut continuer en milieux confinés, y compris sur notre territoire, mais l'expérimentation "à l'air libre" va nous mettre dans une situation où ce sera une situation de non-retour. Si le débat débouche sur "attention, il y a du danger pour l'environnement", les organismes seront disséminés dans la nature. Et donc, c'est une espèce de moratoire. L'amendement dit bien: "entre-temps". "Entre-temps", donc, avant de décider. C'est l'idée de moratoire: "entre-temps, nous décidons de refuser l'expérimentation "à l'air libre". C'est ça le sens de l'amendement.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie. Alors, je rappelle que dans l'article 1, on soutient le maintien du moratoire européen sur la production et la commercialisation des produits OGM. Alors, votre premier amendement qui est dans les considérants, et il s'agirait de rajouter qu'en "considérant la motion votée à l'unanimité par le Conseil communal du 29 juin 1999, motion relative au même objet", bien entendu, nous sommes favorables. J'imagine qu'il n'y a personne qui est contre cet ajout. Le deuxième, alors là, il faudra voter, le deuxième ajout qui dit qu'"entre-temps le Conseil communal déclare Mons "Territoire sans OGM" et interdit toute expérimentation à l'air libre et ce, sur son territoire", là, le Collège préfère à ce stade dire "non" en attendant l'automne où nous pourrions nous reprononcer sur ces questions. Et donc, je demande si vous voulez un vote individuel ou un vote par groupe?

Monsieur VISEUR, Conseiller: Un vote individuel.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, pas de problèmes. Donc, le Collège dira non.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

4 OUI: M. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

39 NON: MM. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT,

Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM.
LECOQC, DI RUPO.

L'amendement est refusé.

La motion relative aux OGM est ensuite adoptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité – 19^e annexe

73^e objet: Motion de soutien à Ingrid BETANCOURT et à son combat en faveur d'un état de droit en Colombie. Cab. Bourgmestre

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mes Chers Collègues, la motion suivante revêt un caractère humain extrêmement important. Il s'agit de soutenir Madame Ingrid BETANCOURT qui, vous le savez, a été députée à l'âge de 32 ans, qui est sénatrice. Elle a aujourd'hui 41 ans. Elle a été candidate sur la liste "Oxygène" en 1998, elle a été la sénatrice la mieux élue. Elle est maintenant détenue par on ne sait qui, dans ce pays qui est la Colombie, pays gangrené par les cartels de la drogue, narcotrafiquants et autres. J'ai eu l'occasion de rencontrer le beau-fils de Madame BETANCOURT, qui est d'ailleurs belge et de cette discussion, il est apparu que toute action à l'égard des autorités colombiennes et toute sensibilisation du cas de Madame BETANCOURT seraient des choses appréciables et appréciées. Et je pense que, ce que je vous suggère c'est que nous prenions une décision qui serait la suivante: on soutient l'action de Madame BETANCOURT et on la ferait connaître, notamment en y consacrant une information dans notre bulletin communal, pas le prochain parce que ce dernier est déjà quasi bouclé mais celui d'après, mais alors, il faudrait adresser aux autorités colombiennes une motion de soutien en leur demandant de tout mettre en œuvre pour tenter de la libérer. L'objectif que nous poursuivons est d'essayer d'émouvoir les autorités colombiennes au sort de cette dame. Je pense qu'il n'y a pas de difficultés mais si l'un ou l'autre souhaitait prendre la parole dans le projet initial, il n'y a pas de problème. On proposait le titre de "citoyenne d'honneur", etc. je pense que ce n'est pas le bon moyen. Je pense qu'il faut réserver cette situation à d'autres circonstances. Moi, je pense plutôt que nous devons nous adresser directement aux autorités colombiennes et faire une pression politique et le cas échéant, mettre à l'Hôtel de Ville, à la signature de nos concitoyens, un registre de pétitions permettant, d'une manière continue, de faire pression sur les autorités colombiennes. Je vous en prie. Il y a Monsieur VISEUR, puis Monsieur HAMAIDE.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Bien, évidemment, sur le fond de la motion, on n'a aucun problème, ça va de soi. Mais j'apprends avec surprise, maintenant, que ce sur quoi nous

allons voter n'est plus la motion initiale, celle que j'avais lue dans le dossier et qui s'y trouvait encore lors de la Commission. C'est sur base de cette motion initiale que j'avais rentré un amendement, que peut-être je maintiens encore mais, je vais maintenant voir la motion sur laquelle nous allons voter.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie. Ecoutez, je suis un peu confus. Je vous dirai que j'en suis, en partie, responsable parce que je pensais qu'on avait modifié, mais vous savez les ordinateurs ont leurs mystères! Et puis, quand on n'a pas d'excuses, on dit que c'est l'ordinateur. Mais, en l'occurrence, en relisant, je pense que c'est une action de nature politique à l'égard des autorités et pas une action pour nous faire plaisir. Je pense que c'est beaucoup plus important d'agir sur les autorités colombiennes ainsi que, peut-être, sur d'autres autorités capables d'interagir sur les autorités colombiennes. C'est comme cela qu'il faut opérer. Mais peut-être que vous pourriez suggérer votre amendement même si celui que j'ai devant les yeux, me semble coller parfaitement à ce que je viens d'indiquer. Je vous en prie.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Effectivement, parce que j'avais été étonné que cette motion était envoyée à toute une série de personnes et pas à notre Ministre des Affaires Etrangères, qui est probablement la personne en Belgique qui est la plus à même de faire quelque chose de concret pour Madame BETANCOURT. Et donc, je proposais, le Conseil, nous, une demande avec insistance à adresser à Monsieur Louis MICHEL, Ministre des Affaires Etrangères, pour intensifier ses efforts par tout moyen diplomatique en vue de la libération de Madame Ingrid BETANCOURT. Je crois, effectivement, que c'est la pression de notre diplomatie – plus encore que la pression de notre Conseil communal – qui peut faire avancer les choses. Donc, que nous demandions ça à notre Ministre des Affaires Etrangères me paraît effectivement cohérent avec ce que vous avez proposé.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur VISEUR – avant de céder la parole à Monsieur HAMAIDE – si votre texte est légèrement modifié, parce qu'on n'a pas d'ordre à donner à qui que ce soit, et certainement pas au Ministre des Affaires Etrangères, est-ce qu'on ne pourrait pas dire, qu'en gardant votre idée, le Conseil demande à Monsieur Louis MICHEL, Ministre des Affaires Etrangères, de bien vouloir intensifier ses efforts par tout moyen diplomatique en vue de la libération d'Ingrid BETANCOURT? Je pense qu'en y mettant quelques formes... Alors, Monsieur HAMAIDE.

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Juste un mot, Monsieur le Bourgmestre. Le PSC vote évidemment avec chaleur la motion qui est proposée, mais je voulais dire que cette femme

est formidable. Elle a publié, il y a une année à peu près, un livre sur son combat que j'ai lu avec un intérêt remarquable. Je crois que ça vaut la peine de le lire. Le Conseil communal de Mons, symboliquement, témoigne, quoique théorique qu'il soit, son soutien, c'est important, parce que ça soulève aussi les valeurs de démocratie que nous voulons universelles et l'exemple d'Ingrid BETANCOURT est extraordinaire.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien, je vous remercie. Ça m'émeut et je partage votre opinion, Monsieur HAMAIDE. S'il n'y a pas d'autres intervenants...? Oui, bien sûr, Madame AGUS.

Madame AGUS, Conseillère: Je voulais surtout souligner l'émotion parce que, si on voit qu'en France, on se réveille et qu'on se découvre "de gauche" lorsque l'extrême droite est aux portes. Moi, je suis très heureuse, je suis quelqu'un "de gauche" en Belgique, et d'être représentée par toi parce qu'on ne limite pas les frontières et n'oublie pas que, malgré les petits problèmes et les gros problèmes au niveau communal, il faut regarder à l'extérieur et soutenir les personnes qui sont dans de grosses difficultés et qui n'ont pas peur de se mettre devant des problèmes énormes et surtout n'évite pas les luttes contre des géants. Et je suis très contente que tu sensibilises la population parce que, quelquefois, on y pense mais on ne fait pas le pas en avant, et pour des personnes, comme Madame BETANCOURT, il faut absolument qu'on montre que nous, en tant que citoyens et personnes "de gauche", nous sommes là. L'ouverture ne s'arrête pas au Parti. Mais, en tout cas, un grand merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà l'expression d'un groupe politique sincère et puissant. Y a-t-il d'autres groupes qui souhaitent s'exprimer? Monsieur BEUGNIES.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Vous avez le soutien d'un "Libéral humaniste"!

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

13^e objet: ASBL "Comité de défense contre les affaissements de terrain dus aux pompages et captages d'eau". Compte de l'exercice 2000. Approbation.
Gestion f. C/C2000ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

14^e objet: ASBL "Comité de défense contre les affaissements de terrain dus aux pompages et captages d'eau". Budget de l'exercice 2001. Approbation.
Gestion f. C/B2001ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

15^e objet: Acquisition de signalisation de chantier pour le Service de la Voirie.
Rectification de la délibération du Conseil Communal du 12.11.2001.

3^e 2^e E/2001.423.076.00.ID

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

16^e objet: Centre Régional des Services de Secours - Lot 3: Électricité. Poursuite des travaux. 3^e 1^e E/99.351.050.MG

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

17^e objet: Beffroi - Phase 5 - Révision des conditions de sélection qualitative. 3^e 1^e E/02.771.180.MG

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

18^e objet: Beffroi - Phase 5 - Mission de coordinateur-réalisation - Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/02/771.180.MG

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

19^e objet: Approbation du projet de construction de voirie pour le Centre AVJ à Cuesmes (demande de la SORELOBO) 3^e 2^e A/8296/ID C/5/26

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Le point 19, Madame, la construction d'une voirie AVJ à Cuesmes, c'est ça qui vous "passionne"? Je vous en prie.

Madame MALAISE, Conseillère: Construction d'une voirie pour le Centre AVJ, c'est l'aide à la vie journalière à Cuesmes. En fait, il s'agit d'un dossier dérivé du dossier de la construction du Centre auquel nous nous étions opposés et on s'abstiendra. Comme le Conseil a quand même été beaucoup renouvelé, je rappelle que nous étions opposés à l'implantation du Centre d'Aide à la Vie Journalière et des Logements pour personnes handicapées dans le nouveau quartier à Cuesmes, dans la mesure où, elle se fait précisément sur des espaces qui étaient des espaces communs collectifs et qu'il nous semble que, vu la densité du quartier, il était souhaitable de les maintenir. Donc, nous nous abstiendrons.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup, Madame.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

39 OUI: MM. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT,

Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM.
LECOQ, DI RUPO.

4 ABSTENTIONS: M. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

ADOPTE – 27^e annexe

20^e objet: Parc industriel de Ghlin - Baudour. Voirie attenante à la rue de l'Orbette.
Approbation de l'ouverture et du tracé de la voirie. 3^e 2^e A/8308/IDC/6/41

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Allez-y, Madame!

Madame MALAISE, Conseillère: Parc industriel de Ghlin – Baudour, il s'agit du tracé de la construction d'une voirie attenante à la rue de l'Orbette. Donc, l'IDEA a introduit le permis pour pouvoir construire une voirie dans le zoning de Ghlin – Baudour afin de désenclaver un terrain qui, pour le moment, ne peut pas être valorisé. Et donc, là, nous sommes réservés bien que nous trouvons la légitimité de la demande de l'IDEA tout à fait acceptable. Mais, d'un autre côté, cette voirie se construirait sur l'assiette de l'ancien chemin de fer industriel. Il est vrai que ce chemin de fer qui parcourt tout le zoning, n'en est plus un cas, il n'y a plus de rails, il n'y avait, sans doute, plus de demande et tout a été délaissé, mais nous hypothéquons définitivement les possibilités de refaire une liaison à cet endroit, alors qu'on est bien obligé de considérer que l'IDEA fait "des pieds et des mains" pour avoir une liaison ferroviaire à Houdeng et que, chez nous, il n'existe plus de ligne de ce type pour l'instant. Et en construisant sur l'assiette, là, on est sûr qu'il n'y en aura plus jamais. Donc, nous souhaitons nous abstenir sur ce principe.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je voudrais peut-être répondre, quand même, pour que vous n'ayez pas l'impression que nous nous désintéressons du sujet. Donc, dans ce cadre-ci, ça n'exonère pas et ça ne réduit pas l'action de l'IDEA quant à l'ensemble des infrastructures, notamment, bipolaires ou multipolaires. Simplement, le choix n'est pas à cet endroit-là, donc, d'après les schémas qui ont été développés par l'IDEA. Et, par exemple, je ne suis pas d'accord sur le fait qu'il faille s'inscrire en faux contre ce qui pourrait se produire, par exemple, sur le site de Garocentre, moi, je me réjouis si on pouvait trouver une solution, d'avoir une "multimodalité" au départ de Garocentre qui est quand même à un jet de pierre de chez nous.

L'Assemblée passe au vote qui donne les résultats suivants:

39 OUI: MM. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE,
DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE,
BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, M.

DEBAUGNIES, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO.

4 ABSTENTIONS: M. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

ADOPTE – 28^e annexe

21^e objet: Parc industriel de Ghlin - Baudour. Voirie attenante à la rue de l'Orbette. Approbation du projet de construction. 3^e 2^e A/8308/ID C/6/41

L'Assemblée passe au vote qui donne les résultats suivants:

39 OUI: MM. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO.

4 ABSTENTIONS: M. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

ADOPTE – 29^e annexe

22^e objet: Travaux d'égouttage divers - Pose de collecteur en accotement : Rue Brisée à Obourg (St-Denis) et Rue du Camp à Obourg. Approbation de l'avenant n° 1 (annulation du déplacement de poteaux d'éclairage public et empiètement égouttage dans la voirie). 3^e 2^e E/2000.877.234.HJ

ADOPTE à l'unanimité – 30^e annexe

23^e objet: Égouttage de la rue de la Clef à Mons. Approbation de l'avenant n° 1 et du décompte final des travaux. 3^e 2^e E/2001/877.232.MC

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

24^e objet: RAEC Mons - Construction nouvelle tribune et mise en conformité des installations. Mission de coordinateur-projet et de coordinateur-réalisation. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 3^e E/99.764.154.MD

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Est-ce que tout le monde connaît l'agenda du tour final?

C'est très bien! Donc, l'équipe sera à Bruges, alors que nous nous réjouissons après le combat du dimanche. Et il restera encore un match, le jeudi suivant, pour savoir si on pourra être un Conseil communal d'une Division 1, ce que nous souhaitons. Sur ces paroles, qui a demandé... Monsieur POIVRE, vous avez un avis là-dessus.

Monsieur POIVRE, Conseiller: Non, pas un avis, simplement une question, Monsieur le Bourgmestre. Est-ce que Monsieur l'Echevin pourrait nous donner certains détails sur la teneur du projet actuel et surtout sur le timing de la construction de la tribune ceci au cas où l'équipe de jeudi, après la Ducasse, serait assurée de la Première Nationale. Merci.

Monsieur BIEFNOT, Echevin: Oui, eh bien, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Conseiller, rapidement, comme je l'ai fait d'ailleurs en Commission, tout simplement pour vous dire qu'en ce qui concerne le projet qui est revu, et le Collège a souhaité que le Club puisse, effectivement, en fonction de l'enveloppe budgétaire a demandé au Club, dans l'enveloppe revue, de préciser ses attentes. Alors, ce dossier-là, on peut estimer qu'il y a quatre-vingts jours de délais pour obtenir le projet finalisé. A partir de là, la présentation au niveau du Conseil communal pourrait intervenir en janvier 2003. Il y a, évidemment, un délai de trois mois pour la réception de la promesse et la mise en adjudication, ce qui nous conduirait en avril 2003. La désignation de l'adjudicataire, des approbations, pourrait intervenir avant les grandes vacances 2003. Quant au délai d'exécution de cette tribune, elle est estimée à environ deux cent vingt jours ouvrables, soit une année environ, ce qui nous amène aux "grandes vacances" 2004. C'est l'occasion, dimanche, de donner déjà l'information à certains responsables du Club qui, évidemment, savent que nous sommes tenus par des procédures et par des délais. Alors, en ce qui concerne les demandes, nous attendons de manière précise les souhaits précis du Club en fonction de l'enveloppe qui est disponible.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Etes-vous éclairé, Monsieur? J'ajouterais simplement que les autorités actuelles du Club ont constaté que si nous devons monter en Division 1 – ce qui est souhaité – c'est que les investissements quant aux sièges, qui auraient été réalisés à grands frais n'auraient pas, compte tenu leur nombre, été suffisants, tels qu'ils sont exigés par les règles de l'Union belge et ce, pour avoir un stade agréé en Division 1. Et ces autorités du Club, qui sont des gens de très bonne volonté et qui ont étudié en détail ce projet, préfèrent avoir des délais mais redimensionner la tribune pour pouvoir en faire une tribune peut-être plus modeste quant au coût global mais qui s'intégrerait dans le nombre de sièges souhaités par la Fédération, au cas où l'événement heureux tant attendu se produirait. Etes-vous totalement éclairé?

Monsieur BIEFNOT, Echevin: Monsieur le Bourgmestre, juste un complément d'informations parce que ça a été posé en Commission, pour l'ensemble du stade, lorsque

les travaux sont terminés, la capacité du stade serait de douze mille places, huit mille assises et quatre mille debout. C'est une des questions qui ont été posées.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Donc, ça c'est conformément au nouveau... Tandis que... Rappelez-moi, parce que je ne m'en souviens plus si ça n'avait pas été le cas, il nous manquait quelques centaines...

Monsieur SAKAS, Conseiller: Environ cinq cents.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, les experts "footbalistiques" que nous avons au sein de notre Conseil, disent qu'il eut manqué cinq cents sièges. Comme ça, vous êtes totalement informé sur tous les éléments décisifs. Moyennant ces explications, puis-je considérer qu'on avance?

ADOPTE à l'unanimité – 32^e annexe

25^e objet: Auberge de Jeunesse - Lot 1 : gros-oeuvre –

- ratification de la décision du CBE du 19.12.2001 relative à l'approbation du décompte des travaux corrigé par l'Auteur de Projet et le Maître d'Ouvrage
- approbation du décompte final des travaux 3^e 1^e E/97.761/140.MG

ADOPTE à l'unanimité – 33^e annexe

26^e objet: Auberge de Jeunesse - Lot 2 : menuiseries –

- ratification de la décision du CBE du 19.12.2001 relative à l'approbation du décompte des travaux corrigé par l'Auteur de Projet et le Maître d'Ouvrage
- approbation du décompte final des travaux 3^e 1^e E/97.761.140.MG

ADOPTE à l'unanimité – 34^e annexe

27^e objet: Manifeste de l'eau. Adhésion. Environnement EAU2002

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame, qu'y a-t-il de plus important que l'eau? L'amour? Allez-y!

Madame MERCIER, Conseillère: En effet, Monsieur le Bourgmestre. Parmi les priorités du "Manifeste", je relève la quatrième (partager l'information sur l'eau, la connaissance et la prise de décision plus accessible au grand public) et la septième (promouvoir des formes concrètes d'éducation et de participation des citoyens, en particulier, des jeunes) et je voulais vous demander ce que vous comptiez faire pour persuader le citoyen, le responsabiliser.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Beaucoup, Madame. Le Collège prendra attitude, à savoir, dans nos campagnes d'informations, notamment via notre bulletin, en collaboration, d'ailleurs, avec notre Intercommunale, et d'une manière plus générale, avec la Société

Wallonne Des Eaux, faire en sorte qu'il y ait une prise de conscience, comme il doit y avoir une prise de conscience en matière de déchets. Alors, je ne vous cache pas que pour cette partie de l'année, on va d'abord travailler dans le cadre de la semaine de la propreté qui commence sous peu – parce qu'elle commence la semaine prochaine – avec un immense travail sur les déchets, les dépôts sauvages, les tris, etc. J'espère que ça portera ses fruits. Et puis, à la limite de l'automne – hiver, on reviendra sur l'eau avec, aussi, toute une discussion sur sa rareté – je pense qu'on en n'a pas assez conscience – et puis, sur les perspectives de son coût à moyen et long termes. Et on devrait, lors de cette information, donner aussi des indications sur tout ce qui concerne l'épuration et, notamment, là où il n'y a pas d'égout, l'épuration individuelle, où on essaie de voir avec la Région wallonne comment, au mieux, nous pouvons avancer et aider nos citoyens. Mais donc, nous avons cette intention. Ok?

Madame MERCIER, Conseillère: Oui. Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: C'est moi qui vous remercie. Moyennant cette discussion, c'est l'unanimité, j'imagine?

ADOPTE à l'unanimité – 35^e annexe

28^e objet: ASBL Office du Tourisme de la Ville de Mons – Ratification d'engagement de douzièmes provisoires (janvier-février 2002) Tourisme OT 6A/BSD3

ADOPTE à l'unanimité – 36^e annexe

29^e objet: ASBL Office du Tourisme de la Ville de Mons. Ratification d'engagement d'un douzième provisoire (mars 2002). Tourisme OT 6A/BSD4

ADOPTE à l'unanimité – 37^e annexe

30^e objet: Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis la décision du Collège échevinal de janvier à avril 2002 pour l'administration centrale. G.F. EXTR/CD0075

ADOPTE à l'unanimité – 38^e annexe

31^e objet: Désaffectation de reliquats d'emprunt à concurrence de 936,84 € destiné à financer l'acquisition d'équipement pour les crèches communales. G.F. 5786

ADOPTE à l'unanimité – 39^e annexe

32^e objet: Désaffectation de reliquats d'emprunt à concurrence de 661,06 € destiné à financer l'éclairage du terrain de football de l'ADEC Hyon. G.F. 5785

ADOPTE à l'unanimité – 40^e annexe

33^e objet: Marché de services financiers (bancaires et d'investissements) destiné à la conclusion d'emprunts et d'escomptes de subsides pour le financement de dépenses extraordinaires pour l'exercice 2002. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché (application de l'article 17, § 2, 2^o, b de la loi du 24 décembre 1993. G.F. EXTR/CD0076

ADOPTE à l'unanimité – 41^e annexe

34^e objet: Budget général des recettes et des dépenses pour l'exercice 2002. Adaptations. G.F. B/2002/ADP.

ADOPTE à l'unanimité – 42^e annexe

35^e objet: Rapport d'activité de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire pour l'exercice 2001. Urbanisme CCAT/2001

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Eh bien, Monsieur le Bourgmestre, effectivement, le Collège présente, comme le lui impose le CWATUP, le rapport d'activités annuel de la CCAT. Et ici, c'est pour l'exercice 2001. Je pense qu'il n'est pas, ici, question de faire la critique de ce qui se passe. On s'est trouvé, d'ailleurs, en 2001 avec une partie de l'exercice alors que la Ville était en décentralisation, une partie qui ne l'était pas et on s'est trouvé avec l'ancienne CCAT dans laquelle, on vous le rappelle quand même, le quorum était difficile à obtenir, C'est, actuellement, plus facile aujourd'hui, à condition que les gens ne se découragent pas. Mais, je voudrais faire une série de réflexions et j'avais demandé à l'Echevin de nous éclairer plus précisément sur les pourcentages. Il se fait que, pour l'exercice 2001, la CCAT s'est vu confier l'obligation de donner un avis sur 182 dossiers de dérogation. Selon mon souvenir, quand je voyais les rapports annuels de l'administration, grosso modo, il y a 400 à 500 permis d'urbanisme de toutes sortes d'importances qui sont déposés annuellement et, on se rend compte, à ce moment-là, que 182 dérogations pour entre 400/500 dossiers, cela fait pratiquement 1/3 des permis d'urbanisme, qui est introduit avec une demande de dérogation. Ceci encombre la CCAT. Cet encombrement est le ferment du désintérêt des membres qui sont, effectivement, confrontés à toute une série d'avis à donner sur des permis qui sont parfois de très peu d'intérêt. C'est parfois pour des détails. Alors, quand on regarde bien et qu'on dissèque les 182 dossiers de dérogation pour l'exercice 2001, on constate qu'il y a des dérogations d'importance comme des dérogations aux plans de secteur mais, sur une année il n'y en a que 9, dérogations article 111 et aménagement-modification-transformation de bâtiments qui sont construits dans une zone qui n'est pas compatible – 7 dérogations, prescriptions aux plans particuliers, aux plans communaux d'aménagement, ancien PPA – 10 dérogations, dérogations aux permis de lotir

– 10 dérogations, en général, ce sont des dérogations de minime importance ou qui portent sur des problèmes d'implantations dans des conditions physiques de relief du sol et de l'orientation de la voirie particulière. Mais, à côté de cela, nous avons 25 dérogations pour les causes qui sont celles de mise à l'enquête publique, article 330 du CWATUP, ce sont les causes légales, et puis, nous avons sur les 182, exactement les deux tiers, c'est-à-dire 121 dérogations au RCU. Cent vingt-et-une dérogations au RCU qui est le nouvel outil de référence dont la Ville s'est dotée en 1999-2000 et qui était une des conditions de l'obtention de sa décentralisation. Alors, je dis, c'est beaucoup et c'est beaucoup trop. Arriver à constater que pratiquement, et j'en ai la confirmation pour l'exercice suivant, 1/3 des demandes d'urbanisme implique des dérogations au RCU montre que, manifestement, le RCU n'est peut-être pas adapté. Alors, il n'est pas adapté à la modernité, à la créativité architecturale et il n'est pas adapté parce que, il a une rigueur de détail qui est vraiment extrêmement contraignante et qui est injustifiée. M. l'Echevin m'a fait parvenir, ce soir, une réponse à la demande que je lui avais faite, des proportions sur les six premiers mois de la période comprise entre le 1^{er} juin 2001 et le 5 novembre 2001, c'est six mois d'actions en décentralisation, sur 189 demandes de permis d'urbanisme, il y en a 62, on est toujours bien dans la proportion d'1/3 qui concerne des dérogations au RCU, donc, 62 sur 189, c'est évidemment énorme, d'autant que, sur les 189, il n'y en a que 91 demandes d'urbanisme qui sont conformes au plan de secteur, au RCU, aux clauses du RGBSR pour les zones d'habitat rural ou aux autres PCA, etc. Donc, il y a quelque chose qui ne va pas. Alors, je sais que le souhait de la CCAT et, notamment, de son bureau, de son nouveau bureau est effectivement de pouvoir aussi s'intéresser à des permis d'urbanisme qui ne sont pas en dérogation. Parce que, une dérogation pour deux fenêtres qui n'ont pas exactement les mensurations voulues, pour une corniche qui est 8 cm au-dessus de ce que le règlement prévoit, je dois dire que ce n'est pas intéressant. Ce n'est pas intéressant et c'est un élément qui est de nature à amener un certain désintérêt, une certaine lassitude et qui, finalement, met un frein à l'élan participationniste puisqu'il s'agit, effectivement, d'une commission de participation. Alors, il faut trouver des solutions. Il faut trouver des solutions mais des solutions qui n'aient pas d'effets pervers. Parce que, à la limite, on a un RCU qui est extrêmement rigoureux, qui va certainement beaucoup trop dans le détail, et dont le contenu m'avait d'ailleurs étonné par rapport aux indications qu'avait données l'auteur de projet puisque c'est COOPARCH qui, dans l'élan du Schéma de Structure, avait réalisé le principe ou la philosophie de ce RCU qui, je vais dire, dit, à chaque tête de chapitre, que "l'essentiel est de favoriser les implantations qui sont en harmonie avec le contexte bâti et

non bâti", des règles simples, des règles générales, des règles qui laissent une certaine dose d'appréciation et surtout pour les architectes, une certaine dose de créativité, ce sont de bonnes règles. Les règles les plus sobres sont généralement les meilleures. Mais le problème, c'est que si l'on revient à des règles sobres et générales, on risque, à ce moment-là, de se heurter à l'arbitraire des fonctionnaires qui pourraient dire: "Cela me plaît, je l'estime harmonieux, je l'estime dans le contexte bâti ou dans le contexte non bâti". Alors, il faut trouver une solution. La première, c'est la mise en chantier immédiatement d'un allègement du caractère, ce n'est pas un règlement, c'est un horaire de chemin de fer ou pratiquement, le RCU, c'est pire que le "petit catéchisme", ce sont toutes les actes positifs et négatifs, toutes les abstentions, toutes les omissions, tout. Je sais qu'on l'a payé cher, mais je pense qu'on a manqué de réflexion. On la fait aujourd'hui cette réflexion. Alors, la première réflexion, c'est de mettre en chantier une révision du RCU qui amène des principes plus larges, plus souples mais, en même temps, et je crois que cela est très important, une possibilité pour la CCAT, dans le cadre d'une révision de son règlement d'ordre intérieur, d'avoir accès à tous les dossiers entrants, pour pouvoir évoquer les gros problèmes, les gros chantiers ou les gros permis d'urbanisme, ceux qui sont importants pour le paysage de cette Ville. Voilà. Ce sont deux options et je demande au Collège de prendre des engagements rapides.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Il n'y avait rien au 15^{ème} siècle?

M. COLLETTE, Conseiller: Si, M. le Bourgmestre! Cela, je peux vous le dire. Il y avait dans le cahier des charges de la construction des habitations, des prescriptions simples qui assuraient l'unité et l'harmonie architecturales. Je prends, par exemple, le cahier des charges de la création de la rue du Miroir. Il fallait, sur les trois premiers pieds un seuil en pierre, il fallait un encadrement de pierre aux portes et fenêtres, les encorbellements de l'étage ne pouvaient pas dépasser un demi-pied, ce qui fait que vous avez, pour "Le Greffier", pour l'autre immeuble, qui est encore de cette époque, une unité architecturale qui fait que, même avec des matériaux différents, on reconnaît une ville. Et, je vais dire, un règlement d'urbanisme, c'est à cela que cela sert, c'est se donner un caractère.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Et, à l'époque, il nous manquait l'argent pour faire l'étage supérieur comme à Louvain.

M. COLLETTE, Conseiller: Comme à nos Hôtels de Ville, mais, là, ce sont les privés qui recevaient les impositions urbanistiques. Non, non, les impositions existent depuis le 15^{ème} siècle au plus tard.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Bien, nous voilà rassurés, M. le Conseiller. Alors, dans vos deux suggestions, on va commencer par accueillir la première. A savoir, que le RCU, je propose que la fois prochaine, on vienne au Conseil, et qu'on décide de le revoir. Je me permettrai d'insister, avec force, d'associer, s'il accepte, M. le Fonctionnaire délégué, dans les travaux à la base pour que tout soit compris de la base au sommet, puisqu'une bonne construction commence toujours par une bonne base. Même au 15^{ème} siècle. Donc, on reverra, comme vous le souhaitez, le RCU. Je vois que c'est à la satisfaction d'un certain nombre de membres de la CCAT qui ne devraient pas manifester leur approbation ou désapprobation, conformément aux règles en vigueur.

ADOPTÉ à l'unanimité – 43^e annexe

36^e objet: Avenant n°1 au marché de travaux de construction du parking semi-souterrain et de sa dalle de couverture au Quartier Rachot. Cellule foncière RF/RACHOT/PB

ADOPTÉ à l'unanimité – 44^e annexe

37^e objet: Vente du sous-sol du hall multifonctionnel à l'Etat Fédéral. Règlement d'ordre intérieur. Approbation. Cellule foncière RF/HALL/VENTE/020206

M. COLLETTE, Conseiller: C'est une abstention sur laquelle je vais m'expliquer.

M. DI RUPO, Bourgmestre: On peut l'accepter sans explication, aussi !

M. COLLETTE, Conseiller: On peut s'abstenir avant et s'expliquer après !

M. DI RUPO, Bourgmestre: Allez-y, allez-y !

M. COLLETTE, Conseiller: Ecoutez, c'est très simple, et nous en avons déjà discuté en commission lorsque le point est venu la fois dernière. De quoi s'agit-il ? En fait, il y a deux structures superposées. Je ne vais pas vous dire comment c'était réglé au Moyen Age à Mons mais il y avait, effectivement, des règles qui étaient différentes de celles d'aujourd'hui qui ont été intégrées dans le code civil. Nous avons donc deux bâtiments qui sont imbriqués. Le sous-sol du hall multifonctionnel, il possède une structure qui soutient la structure supérieure. Nous vendons à l'État belge, Régie des Bâtiments, un sous-sol, un volume en sous-sol. Mais, ce sous-sol est composé d'éléments qui font partie de la structure de l'ensemble. Quand un élément de construction, divisé de manière horizontale, comprend des parties constructives qui servent et qui sont à l'usage des éléments qui se situent au-dessus, nous sommes dans ce que l'on appelle un régime de copropriété. Et l'article 577, alinéa 3 du code civil qui introduit la réglementation sur la copropriété forcée des immeubles, énonce de manière impérative que si il y a une copropriété, elle doit se

régler de la manière qui est décrite dans la Loi. Autrement dit, on peut, bien sûr, y déroger quand on prend des garanties. Et nous savons que l'Etat belge dit: "Nous ne voulons pas nous assujettir au régime de la copropriété". Pour être sûr qu'il n'y ait pas de problème entre nous, nous allons, nous, créer – et l'Echevin m'a remis le projet d'acte, des servitudes réciproques. A ces conditions – c'est à dire les conditions, les rapports établis entre les deux parties de l'immeuble - sont perpétuelles, les servitudes créent des droits perpétuels. Le problème, c'est que, même si la servitude est satisfaisante d'un point de vue juridique et garanti que les occupants du sous-sol ne vont pas, un jour, enlever le mur de gauche qui ferait balancer la structure du dessus, encore faut-il constater que la Loi est impérative; car demain, quiconque viendra, au droit de la Ville - puisqu'il est question de céder - pourra dire, maintenant à l'Etat belge : "Maintenant, vous avez créé un acte et moi, je dis que je ne suis pas d'accord avec cet acte et j'exige un règlement de copropriété". Qu'est-ce que c'est une Loi de caractère impératif ? C'est-à-dire c'est une loi qui impose des prescriptions qu'un personne qui, même si elle consent à y déroger, peut revenir annulée parce que ce n'est pas conforme à la Loi. Alors, je dis simplement, je veux bien tout ce que l'on veut, j'ai les garanties qu'en dessous, on ne va pas boucher les conduites et qu'au-dessus, on ne va pas boucher les prises d'air du sous-sol, mais, je dis que, demain, n'importe laquelle des parties peut remettre en cause cet acte. Alors, je ne me pose pas en représentant d'un pouvoir politique, en infraction à la Loi et je ne vais pas vous dire, si je suis tout à fait d'accord qu'on vende à la Régie des Bâtiments, mais le fait qu'elle veuille faire l'économie de ce règlement de copropriété, c'est illégal. Alors, vous vendez dans les conditions que vous voulez, mais ce n'est pas légal, voilà pourquoi on s'abstient.

M. DI RUPO, Bourgmestre: M. le Conseiller, il est possible que sur le plan du droit, vous n'ayez pas tort. Je n'en sais rien. Je ne suis pas juriste, je ne connais pas grand-chose, mais, avec la détermination avec laquelle vous défendez votre point de vue, je suis presque enclin à vous croire. Mais on a expliqué tout cela en long et en détail aux représentants de l'Etat qui ne veulent rien entendre. Et nous avons fait mettre dans le contrat toute une kyrielle de conditions qui rencontrent vos inquiétudes. De plus, si c'était avec un privé, je redoublerais, que dis-je, je "retriplerais" de prudence et remettrais, bien sûr, le dossier. Mais, comme c'est avec l'Etat, et que l'Etat, c'est un peu chacun d'entre nous, finalement, on passe un contrat avec nous-mêmes. Donc, restons quand même de bon compte, je n'ai pas le sentiment que l'on doit commettre un crime, mais sur le droit pur et strict, à mon avis, vous ne devez pas être loin de la vérité. Donc, on accueille votre abstention et celle de votre groupe, j'imagine, qui vous soutient. Alors, voyons du côté...

M. COLLETTE, Conseiller: Ce qui a mobilisé la France, c'est que des gens qui, au nom de l'Etat, se sont dit un jour, "autorisés" peut-être à se passer de l'état de droit.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Vous nous savez vigilants. Alors, M. HAMAIDE ?

M. HAMAIDE, Conseiller: Oui. Je ne vais pas faire d'exposé juridique mais je me tiens informé aussi, cela va de soi. On me dit que ce n'est pas habituel, mais cela se fait.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Merci d'appuyer nos considérations.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

39 OUI: MM. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, M. DEBAUGNIES, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO.

4 ABSTENTIONS: M. COLLETTE, Mmes JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

ADOPTE – 45^e annexe

38^e objet: Aliénation de parcelles de terrain sises à Jemappes, rue des Préeelles, cadastrées section B n° 1104 E2 et 1102P d'une contenance totale de 13 ares 77 centiares.
Cellule foncière CF/MV

42^e objet: Jemappes. Acquisition pour cause d'utilité publique et à titre gratuit à l'IDEA d'une bande de terrain située à l'avenue Demerbe à Jemappes, d'une superficie de 17 a 50 a 22 dma, cadastrée sur Mons, 22e Division, section B n° 1086 x/pie.
Cellule foncière CF/MDB

M. COLLETTE, Conseiller: Alors, ici, on peut faire référence avec le point 42.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Oui, faisons des références.

M. COLLETTE, Conseiller: Il est ici question de l'aliénation de parcelles de terrain qui appartiennent au patrimoine privé de la Ville, qui se situent à Jemappes, rue des Préeelles et qui sont, effectivement, des fonds de jardins, si je puis dire, ce sont des parcelles qui entourent des propriétés. Et, parce que ce n'est pas constructible, mais c'est toujours intéressant d'avoir une petite extension de son jardin, on vend cela au prix dérisoire de 50 eurocents le m², c'est-à-dire la moitié d'un verre de bière au m². Alors, là, je dis qu'il y a quelque chose qui ne va plus. Je dis que cela ne va pas car chaque chose a une valeur de convenance sinon autant les donner, n'est-ce pas. Mais, pourquoi vendre à 20 anciens francs le m², cela n'a pas cours. Je ne peux pas comprendre, même si c'est un fond de

jardin, que cela se vende pas à 700, 800 ou 1.000 F le m² comme se vend la partie à bâtir, mais à 50 eurocents, là, je dis non ! Là, cela ne va pas du tout !

M. DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin, pourriez-vous nous expliquer comment ce prix, modeste, je dois le reconnaître, est pratiqué. J'avais retenu le caractère généreux du geste de la Ville puisqu'il s'agit de fonds de jardins et que l'idée était de permettre à nos citoyens d'élargir leur espace vert, respirer mieux, avoir plus de jardins et jardinets, d'avoir des légumes de qualité. Mais, expliquez-nous un peu d'où vient ce prix.

M. CARPENTIER, Echevin: Le prix a été fixé par le Receveur de l'Enregistrement, donc, à une profondeur de plus de 50 m, c'est 20 F le m² et donc, l'un des deux acquéreurs acquiert, bien entendu, à 300 F le m² pour une certaine partie sur 50 m et le solde à 20 F le m².

M. COLLETTE, Conseiller: Mais, on fait des cadeaux, ce n'est pas le cours du marché immobilier, je suis désolé. Non, c'est en dessous. Je veux bien que l'on fasse des cadeaux à des citoyens particuliers mais au prix de qui ? De celui de l'ensemble des citoyens qu'on taxe!

M. DI RUPO, Bourgmestre: Moi, je veux éviter toute mauvaise interprétation, on remet à la fois prochaine et on revient avec une note et des considérations plus nettes pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté. J'espère quand même que ces braves gens qui attendent avec impatience d'allonger leur jardin, ne vont pas subir des effets trop néfastes. Mais, en tout cas, je voudrais qu'il y ait une discussion en commission pour voir ce que l'on demande comme prix. Donc, si on allait déjà à un euro, ce serait déjà deux fois plus, c'est cela ? Je n'en sais rien, donc, on discutera de cela. Et pour le point 42, c'est aussi à 20 F ?

M. COLLETTE, Conseiller: Justement, alors, là, la Ville de Mons, au point 42, obtient de l'IDEA, à titre gratuit, la cession d'une bande de terrain qui était effectivement "colonisée" par les riverains, de cette bande de terrain et qui, comme les colons américains, au temps du grand Far West, ont jeté des clôtures. Donc, ils ont clôturés le terrain d'autrui pour se l'approprier. Ce qui donne un véritable bric-à-brac ou un camp de romanichels quand on regarde les photos qui sont dans le dossier et je dis que la Ville doit racheter et structurer, cela me paraît être un bon acte d'aménagement. Mais j'ai interpellé l'Echevin et je suppose que, quand même, ce jardin, après que vous l'ayez délimité, vous allez le border, etc, en remettre une bande à chacun des habitants ce qui n'est que justice et vous n'allez quand même pas maintenant le donner gratuitement. Pourquoi ? Mais, simplement, parce que quand vous recevez quelque chose gratuitement, vous n'en avez pas le même soin que

quand vous payez. Et j'ai dit, là aussi, on ne va pas faire un cadeau à certains habitants, on ne va pas faire un cadeau, M. le Bourgmestre, à des habitants qui se sont appropriés, par "voies de faits", un terrain d'autrui, sans, au minimum, leur faire payer le prix de ce qu'on leur vend. Mais, pour l'acquisition, je suis d'accord.

M. DI RUPO, Bourgmestre: C'est tout ce qui concerne là où se trouve le hall du basket : les halles de Jemappes. Mais, là, vous devez savoir que les riverains ont subi et subissent toute une série d'inconvénients pour permettre à l'ensemble des supporters et à cette équipe magnifique de Mons-Hainaut de pouvoir jouer en ces lieux. Que l'IDEA avait, à maintes reprises, tenté de négocier, a négocié avec les riverains et un peu comme on l'a fait à Obourg, à un moment donné, l'IDEA a dit qu'elle allait trouver une solution. Bien ! Et la solution passe par la Ville puisque nous devons entrer en ligne de compte. Là, je me permettrai d'indiquer que si cela permet de garder l'équilibre social et la sérénité dans un endroit perturbé par l'activité sportive, alors que cette activité sportive est excellente pour le club, les jeunes du club et pour les supporters, il me semble que c'est plutôt de bonne gestion, surtout dans cet endroit ! Franchement ?! Donc, c'est non pour Ecolo ?

M. COLLETTE, Conseiller: Pas du tout ! J'ai dit, pour l'acquisition, nous sommes d'accord, mais à condition qu'il y ait quand même, au moins symboliquement, un acte de réappropriation et de remise.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Ah parfait !

M. COLLETTE, Conseiller: Je ne veux pas non plus qu'on arrive à dire aux habitants de l'avenue du Tir que l'on va leur donner des fonds de jardins pour placer de grands écrans antibruit parce qu'ils doivent subir les hurlements du stade Tondreau !

M. DI RUPO, Bourgmestre: Les hurlements quand on gagne.

38° objet: Aliénation de parcelles de terrain sises à Jemappes, rue des Prélles, cadastrées section B n° 1104 E2 et 1102P d'une contenance totale de 13 ares 77 centiares.
Cellule foncière CF/MV

REMIS

39° objet : Immeubles sis à Mons, rue Lamir 13 et rue de la Grande Triperie 20. Bail emphytéotique Ville-CPAS. Approbation. Cellule foncière CF/MAS

ADOpte à l'unanimité – 46° annexe

40° objet: Mons-1ère Division. Ancien cinéma "Le Clichy". Convention cadre d'affectation d'une réserve de trésorerie à des fins d'investissements immobiliers et d'aménagement de locaux. Approbation. Cellule foncière CF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 47^e annexe

41^e objet: Flénu. Acquisition pour cause d'utilité publique d'un bâtiment (et son parking) sis rue du Pavé du Vingt, numéro 4, cadastré ou l'ayant été comme grand magasin (ancien « SPAR » de Flénu), section B, numéro 83 Z 5 dans le cadre de la politique des Grandes Villes. Cellule foncière CF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 48^e annexe

42^e objet: Jemappes. Acquisition pour cause d'utilité publique et à titre gratuit à l'IDEA d'une bande de terrain située à l'avenue Demerbe à Jemappes, d'une superficie de 17 a 50 a 22 dma, cadastrée sur Mons, 22^e Division, section B n° 1086 x/pie. Cellule foncière CF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 49^e annexe

43^e objet: Acquisition d'emprises à Hyon, rue de l'Héribus, dans le cadre des travaux d'amélioration (voirie et égouttage). Cellule foncière CF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 50^e annexe

44^e objet: Aliénation de parcelles de terrain sises à Flénu, rue à Charrettes, cadastrées section B n°s 238N et 238 F2 d'une contenance globale de 6 ares 80 ca. Cellule foncière CF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 51^e annexe

45^e objet: Plan de déplacement et de stationnement de Mons. Approbation de la convention de suivi entre la Ville de Mons et la Région Wallonne. 3^e 2^e E/99.421.060.ML

M.HAMAIDE, Conseiller: On est évidemment d'accord sur le point qui consiste à convenir avec la Région Wallonne, d'une matière qui nous allouera 4.000 euros pour étudier des problèmes de mobilité. Mais je voudrais dire que ce n'est pas dans n'importe quelles conditions et pas pour faire n'importe quoi, mais plutôt dans un esprit d'ouverture et de critiques positives, qui ne prétend pas considérer, a priori, comme une "bible", l'étude Transitec que nous connaissons bien. Etude qui, je le rappelle quand même, propose notamment le stationnement à Frameries pour les visiteurs de Mons et qui a comme objectif à peine voilé de dissuader le visiteur automobile d'approcher de la Ville. Alors, lors du Conseil communal du 27 mars, on a voté une série de règlements en ce qui concerne le stationnement, le temps n'était pas aux prolongations, si bien que l'occasion n'a pas été propice non plus pour s'exprimer davantage sur le problème. Aujourd'hui, je voudrais donc, vraiment en condensé, rappeler quatre considérations qui me semblent, en cette matière, devoir être prises en compte. Primo, un adage dit : "no parking, no business". Cela veut bien dire ce que cela veut dire, c'est au sens large, le chiffre de fréquentation,

c'est la réussite d'initiatives de toutes natures d'une ville et Mons souffre de ce chiffre. Beaucoup d'initiatives de qualité n'arrivent en effet pas au seuil de la fréquentation qui en ferait le succès. Et la zone de chalandise de Mons est limitée aussi. Donc, on ne peut pas se payer le luxe de rejeter le client ou le visiteur de la Ville. Deuxième considération, "la rupture de charge" est toujours mal ressentie et dissuasive, donc, le retour massif des TEC au centre, comme au temps des trams, est un objectif prioritaire et c'est demandé par le TEC. Donc, je crois que là, cela peut rencontrer les défenseurs des transports en commun. Tertio, les boulevards à sens unique restent, à Mons, un système qui marche; les remettre à double sens ne réduirait pas les nuisances, au contraire, mais créerait un mur d'immobilité. Et quarto, et j'ai fini pour l'instant sur ce vieux sujet, Mons est une ville d'écoles, et c'est fort heureux, c'est un signe de la Ville, cela implique des moments de difficultés. Mais, c'est une contrainte qu'il faut accepter. Et, alors, en dehors des heures d'écoles, il n'y a pas de trop gros problèmes. Mais, il faut savoir l'accepter et il faut aussi en tenir compte dans l'aménagement du temps et des lieux.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Vous dirais-je, M. HAMAIDE que je vous comprends et que "Jupiter rend fou celui qu'il veut perdre". Quand je vois les montants financiers que nous dépensons, les experts que l'on consulte et dès qu'on commence à mettre en œuvre, ce que l'on nous préconise, à coup de millions, je mesure aussi toutes les difficultés que cela représente puisque je peux vous dire, comme vous le savez, que le mécontentement grandit, voire gronde, j'y suis très sensible, mais, bon, je ne demande pas mieux, on peut faire des économies, il faut arrêter toutes ces études, mais on me ramène des briques entières, "des bibles", avec des flux et des reflux, des solutions qu'on préconise, qui semblent être les plus "savantes", heureusement, on a la sagesse, non seulement de phaser mais de tenir compte des réalités locales, il n'y a pas d'avance, sur le parking, je ne sais pas faire de miracles. D'un côté, on dit qu'il y a des voitures ventouses, donc, on met des parcomètres et on fait tourner deux heures ou quatre heures, du coup, c'est clair que tous ceux qui mettaient leur voiture toute la journée, par exemple, à la Place du Parc, hurlent en disant que c'est un scandale. Bon, je ne sais pas très bien comment on peut faire, on va même essayer de trouver des solutions pour un certain nombre de commerçants riverains, parce qu'il y en a qui ont besoin du véhicule à longueur de journée, je pense qu'il faut faire des exceptions et les étudier. Voilà ! Nous sommes toujours dans cette difficulté. Maintenant, on va mettre des parkings de persuasion, le premier au Brico, mais d'ici quelques temps, là-bas à la Chaussée de Binche, bon, nous essayons et on essayera

d'évaluer. Mais je comprends votre sentiment. D'un autre côté, il faut avancer, c'est un peu compliqué. Mais, bon, moyennant toutes ces remarques, qu'est-ce que vous dites?

ADOPTE à l'unanimité – 52^e annexe

74^e objet: Président de la CCAT. Fixation d'une indemnité. Cab. Bourgmestre Urbanisme.

ADOPTE à l'unanimité – 53^e annexe

46^e objet: Création d'un réseau intranet –workflow. Mise à disposition de la CIVM d'un Ingénieur système par le biais d'un « marché de Services » Approbation du projet, du cahier spécial des charges, du mode de marché et du mode de financement.
Cellule Informatique

ADOPTE à l'unanimité – 54^e annexe

47^e objet: Remplacement de la ligne téléphonique louée pour le raccordement des réseaux « Ville » et « Service de Gestion financière » par une liaison radio. Approbation du cahier spécial des charges, du mode de marché et du mode de financement. Cellule Informatique

ADOPTE à l'unanimité – 55^e annexe

48^e objet: Acquisition d'un piano pour l'Académie de Musique. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 8^e 2^e 11.1

ADOPTE à l'unanimité – 56^e annexe

49^e objet: Téléservices dans les communes wallonnes - Dossier pilote en matière d'informations touristiques permanentes. Convention de gestion avec la Maison du Tourisme de la Région de Mons. Tourisme OT-485.SD

ADOPTE à l'unanimité – 57^e annexe

50^e objet: ASBL « Procession du Car d'Or » Mons. Compte de l'exercice 2000
Approbation. G.F. C/C2000.ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 58^e annexe

51^e objet: ASBL « Procession du Car d'Or » Mons. Budget de l'exercice 2001.
Approbation. Tourisme C/B2001.ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 59^e annexe

52^e objet: Centre de vacances pédagogiques communaux. Décret du 17.5.1999
Modification du règlement d'ordre intérieur. Jeunesse/Famille

ADOPTE à l'unanimité – 60^e annexe

53^e objet: ASBL « Parc communal de Jemappes ». Compte et bilan de l'exercice 2000.
Approbation. G.F. C/C2000 ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 61^e annexe

54^e objet: ASBL « Parc communal de Jemappes ». Budget de l'exercice 2001 –
Approbation. G.F. C/B2001 ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 62^e annexe

M. DIRUPO, Bourgmestre: Nous avons Une question de M. ROSSI. Je vous en prie. Qui sera suivie d'une interpellation de Mme MALAISE, d'une brève interpellation de Mme MALAISE, et d'une brève réponse de l'Echevin!

M. ROSSI, Conseiller: M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, j'ai, avec plusieurs Conseillers de la Ville, participé à une séance d'information mise en place par l'ISPH et relative à la politique de gestion et de traitement sélectif des déchets. Au cours de cette séance, il a été essentiellement question d'éducation et de sensibilisation de nos concitoyens et, en particulier, des jeunes, à une gestion responsable des déchets. Aussi, dans ce domaine, le Collège pourrait-il m'indiquer quels sont les projets à caractère pédagogique et/ou socio-éducatifs, développés aujourd'hui au sein des différents niveaux de notre enseignement communal ou les initiatives que le Collège souhaite impulser dans l'enseignement et/ou dans les autres secteurs ? Complémentairement, le Collège pourrait-il me préciser la nature et le volume des équipements de tri sélectif dont nos écoles disposent ? Merci, M. le Bourgmestre.

M. DARVILLE, Echevin: Voilà, M. ROSSI, votre premier point, les activités de sensibilisation. De manière générale et en ce qui concerne notre enseignement communal, une éducation et une sensibilisation très large sont effectuées dans le cadre des activités pédagogiques. Plus concrètement, je souhaiterais détailler ce premier point et je commencerai, tout naturellement, par l'enseignement fondamental. Dans ce type d'enseignement, outre la sensibilisation et l'éducation apportées dans le domaine du tri sélectif, du recyclage et de la gestion des déchets, un certain nombre d'actions sont développées et notamment : visite de l'ISPH et de ITRADEC, animation pédagogique comprenant la projection de cassettes vidéo suivie par des travaux de groupes, passage dans certaines de nos écoles du bus pédagogique de l'ISPH et exploitation, réalisation d'expositions destinées aux parents, réalisées au départ de dossiers pédagogiques, d'affiches, de guides, de chartes de l'environnement, création d'un centre de tri géré par les enfants au niveau d'une école, assemblage de jeux et jouets à l'aide de matériaux de récupération tels que PVC, le carton, etc, visite d'une station d'épuration, nettoyage par les

enfants de la cour de leur école, de sites forestiers et pose de panneaux de sensibilisation à l'attention des promeneurs. Donc, vous pouvez le constater, les activités sont nombreuses et suivies. Il est évident, qu'elles sont adaptées en fonction de l'âge des enfants, mais débutent déjà dans l'enseignement maternel. Deuxième point, en ce qui concerne la matériel mis à disposition. Dans l'ensemble de nos écoles, les classes sont pourvues de poubelles adaptées au tri; parfois aménagées par les enfants, parfois achetées sur le budget de fonctionnement. Il en va de même pour les couloirs et les réfectoires. Au niveau des cours, des poubelles spécifiques sont installées et bien identifiées. Il est évident que ceci pose parfois certains problèmes et notamment sur le site de Léo Collard. En effet, il est à remarquer que certains de nos concitoyens sont peu scrupuleux et, dans le parking de ce bâtiment, viennent déposer des ordures ménagères, de manière illicite, dans les containers non prévus à cet effet; ce qui entraîne le non-enlèvement de ceux-ci par les services concernés et donc, un environnement peu engageant. J'ai eu un contact avec l'ISPH et avec l'Echevin du Cadre de Vie et nous réfléchissons à la sécurisation du parking et des containers. En terme d'avenir, j'ai demandé récemment à l'ISPH de me faire des propositions afin d'établir des synergies encore plus importantes entre leurs services et le monde de l'éducation afin de parfaire la sensibilisation et de déboucher sur une véritable éducation à la problématique des déchets. J'en terminerai en rappelant la cohésion qui nous anime autour de ce problème par deux exemples. La participation massive de toutes les écoles à la semaine de la propreté initiée par notre Bourgmestre et le 17 mai 2002, il y a une action de l'école des consommateurs du CPAS à laquelle sont associées les écoles environnantes et qui aura pour thème général la sensibilisation au tri sélectif et spécifiquement, les pièges à la consommation.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Merci, M. l'Echevin, merci M. le Conseiller.

Alors, interpellation de Mme MALAISE.

Mme MALAISE, Conseillère: Au mois de mars 2001, suite aux dernières inondations qui ont frappé notre territoire, M. l'Echevin du Cadre de Vie a été sollicité par des habitants d'Harmignies qui voulaient le rencontrer pour lui soumettre un projet de travaux pouvant atténuer, dans certaines rues d'Harmignies, les débordements de la Trouille. C'est vrai que dans les rues en question, l'inondation est, le plus souvent, annuelle et, cette année, c'est cinq fois qu'ils ont dû, comme d'autres personnes, à Mons et ailleurs, sauver les meubles. Les travaux sur lesquels les riverains sollicitaient votre avis et votre appui, consistent en la réhabilitation d'un fossé de grand gabarit qui existait autrefois. On me dit d'ailleurs qu'il

figure encore sur les plans cadastraux. Donc, ce fossé est parallèle à la Trouille, il se situait à l'arrière des rues Berlinger et Petit Harveng et, peut-être, sa réhabilitation pourrait-elle permettre une déviation partielle des eaux de la Trouille quand son débit devient trop fort et qu'elle sort de son lit. Cela ne fait jamais que déplacer le problème, ce fossé trouvait son exutoire dans la Trouille elle-même mais au-delà du village, donc, les parties inondées n'étaient pas les mêmes, ce n'était pas des zones habitées. Mais, ce sont peut-être des terrains exploités. Alors, je suis bien persuadée que vous êtes conscients et sans doute plus que moi encore, des désagréments que posent toutes ces inondations en particulier pour des personnes moins valides, devoir tout rehausser, vivre un peu à l'étage, nettoyer et s'il y a des bêtes à déménager, c'est franchement très pesant. Je ne vais pas m'étendre là-dessus, je ne doute pas de votre volonté de mettre en œuvre des solutions. Alors, je sais que vous avez effectivement travaillé sur cette proposition faite par les habitants d'Harmignies. La première question toucherait peut-être aux avis techniques que vous avez pu recueillir à ce sujet. On sait que c'est très délicat de toucher à un réseau hydrographique, qu'il est difficile de cerner précisément les impacts qu'aura un aménagement particulier, mais, pouvez-vous me dire si vous avez déjà recueilli certains avis, s'ils sont encourageants ou pas du tout ? D'autre part, j'imagine que des obstacles d'une autre nature peuvent intervenir, tels des problèmes fonciers, de propriétés, de terrains ou autres, auxquels je n'aurais pas pensé, sur lesquels je vous entendrais volontiers; enfin, même, je vais dire, les informations qui concernent les niveaux de pouvoirs qui seraient compétents là-dedans pour ce type de solution ne me sont pas précisément connus, si vous avez cela en tête maintenant, j'aimerais les entendre aussi. Merci.

M. BIEFNOT, Echevin: Madame la Conseillère, voilà. Les inondations de janvier, février et mars, comme vous l'avez dit, ont touché notre région, on avait déjà eu l'occasion d'en parler au Conseil communal, il y a deux ou trois séances, je ne sais plus exactement. Et, depuis ce moment, effectivement, j'ai rencontré à la fois des riverains des zones sinistrées qui, pratiquement tous, ont fait des propositions. C'est notamment le cas de deux familles à Harmignies qui sont venues avec des propositions. Vous avez raison, nous avons tenu compte de ces propositions-là et notamment, lors de deux réunions qui se sont tenues, à la fois, avec les services techniques de la Ville de Mons, mais également, avec les services de la Province de Hainaut et avec ceux de la Région Wallonne. Donc deux réunions ont eu lieu, respectivement, le 11 mars et le 23 avril, où justement, nous leur avons demandé d'examiner ces solutions. Vous avez déjà en partie répondu à votre propre question, à savoir, qu'effectivement, on ne peut pas intervenir sur un tronçon, régler un problème sur

un tronçon si on n'envisage pas l'ensemble du tracé. Et donc, il est vrai que, vraisemblablement, cette suggestion qui a été émise par des riverains d'Harmignies, consisterait effectivement à recalibrer le ruisseau, la réouverture du ruisseau de la Fontaine de Massy, qui figure effectivement à l'atlas en troisième catégorie, serait en principe une bonne chose mais, évidemment, avec des conséquences tant en amont qu'en aval. Dès lors, ce qui est proposé, actuellement, et dans un premier temps, d'autant que le projet viserait à recalibrer ce ruisseau avec un gabarit comparable à celui de la Trouille. Or, évidemment, et comme je vous le dis, tout cela a des conséquences qu'il faut mesurer, c'est pourquoi les responsables ont souhaité qu'une étude soit faite. En attendant, ce que la Ville de Mons a fait – et c'est prévu au budget extraordinaire 2002 – c'est de prévoir un crédit de 2 millions qui est inscrit d'ailleurs au budget, pour que l'on puisse éventuellement réouvrir ce ruisseau et le recalibrer au gabarit tel qu'il était à l'atlas des cours d'eau. Alors, dans un deuxième temps, et venant en suite d'une étude générale menée par la Région Wallonne qui vise à un relevé topographique de l'ensemble de la Trouille avec la détermination des hauteurs de berges, le taux d'envasement en cours, j'en dirai un petit mot après, cette étude devrait commencer le 15 mai. Après cette étude-là et complémentirement à cette étude-là, nous pourrions intégrer les conclusions de cette enquête-là dans notre étude. En plus de ces deux réunions, la proposition des services de la Région Wallonne est d'envisager la création de deux zones inondables. L'une entre Givry et Harmignies et l'autre entre Harmignies et Spiennes. La création de ces deux zones devrait, sans conteste, avoir un impact positif sur le niveau de la Trouille lors des crues importantes dans la traversée du village d'Harmignies. Alors, nous avons bien entendu, au cours de ces réunions, évoqué tous les problèmes. Votre interpellation porte sur Harmignies et sur Cibly également qui est à peu près dans la même zone; quoi qu'il en soit, ce que je voudrais vous dire c'est que je suis parvenu à obtenir des responsables, tant de la Province que de la Région Wallonne, la tenue d'une réunion avec les habitants, donc deux réunions, l'une pour Harmignies et l'autre à Cibly, où ces responsables seront là pour expliquer un peu les projets et les travaux qui seront réalisés. En attendant ces réunions qui devraient intervenir dans la première quinzaine du mois de juin, il est évident que suite aux inondations, suite au fait que les flots ont charrié nombre de branches cassées, etc, les travaux sont déjà en cours actuellement. Je voulais aussi attirer votre attention sur un autre dossier mais qui est semblable, pratiquement, sur tous les cours d'eau, c'est évidemment les problèmes liés aux curures et il faut savoir, notamment, et c'est dans un autre axe mais c'est au niveau de la Haine, je regarde un peu car j'ai les procès-verbaux des réunions et je ne voudrais pas dire

de bêtises, mais c'est à titre indicatif, absolument au niveau de la Haine, simplement, vous devez vous rendre compte, évidemment, des impératifs budgétaires que cela représente, il faut savoir que l'estimation, pour le tronçon qui va de St-Vaast à Nimy, on estime que les curures à évacuer seront de l'ordre de 35.000 m³. Et il faut savoir que c'est +/- 125 euros, la tonne. Faites le calcul vous-même, vous comprendrez qu'effectivement, nous ne parlons que d'un tracé relativement court. Pratiquement, là où il y a eu des problèmes, il y a forcément le problème de traitement des boues, c'est un véritable problème que, à la fois la Ville de Mons, va devoir appréhender mais que la Province et la Région Wallonne aussi devront prendre à bras-le-corps, et c'est aussi un des paramètres à prendre en compte pour arriver à des solutions.

M. MALAISE, Conseillère: Juste un merci parce que je ne m'attendais pas à avoir autant d'informations, je suis assez satisfaite de voir le rythme auquel vous avez quand même travaillé.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie de reconnaître le travail de M. le Premier Echevin. Mes Chers Collègues, nous arrivons au bout de cette séance publique. Deux éléments. Le premier, nous avons Conseil communal le 3 juin, le 23 juin, puisque le 23 juin est un véritable Conseil communal où nous devrions décerner le titre de citoyen d'honneur à Salvatore ADAMO et le 15 juillet. Et dernier point, vous savez que le populiste Pim FORTUYN a été abattu, en Hollande, et je voudrais profiter de cette séance publique, bien que je n'apprécie pas le personnage et que je combattais ses idées, pour dire, je pense, ce qui est le sentiment unanime de ce Conseil communal, que tout acte de violence est totalement inacceptable et d'en appeler à nos concitoyens pour faire preuve de tolérance, de sérénité et de ne pas sombrer dans ces actes de violence qui ne conduisent nulle part et que quelles que soient les circonstances, même quand on n'apprécie pas les idées de quelqu'un, il est inacceptable que ce soit la violence qui l'emporte et nous devons nous indigner. Le 23 juin est un dimanche et c'est un dimanche que nous fêtons, comme il se doit, Salvatore ADAMO et vraisemblablement au Théâtre, et, vraisemblablement, dans l'après-midi, sur le coup de 15 ou 16 heures.

Mme MALAISE, Conseillère: M. le Bourgmestre. Vous permettez de dire un petit mot, comme je vous l'ai demandé ?

M. DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie, Madame.

Mme MALAISE, Conseillère: Parce que je l'ai dit à certains d'entre vous cette semaine ou la semaine dernière, je vais démissionner bientôt de mes fonctions de Conseillère. Je vous

adresserai la lettre cette semaine et donc, avant de quitter votre assemblée, je souhaitais quand même faire une sorte d'au revoir, sans prétention. Vous dire combien, moi, j'avais été heureuse d'exercer ce mandat, si petit soit-il, il apporte quand même beaucoup parce que je pense que faire de la politique, c'est apprendre, notamment, et en très bonne part, à décider ensemble et au fil des années, en prenant la mesure des difficultés qu'il y a à décider ensemble et à mener des projets, il me semble que cela forge une certaine tolérance. Bien sûr, apprendre à décider ensemble, il n'y a pas que les mandats politiques pour faire cela. Je forme le vœu ici que les expériences de participation qui existent déjà ou qui existeront, les nouvelles qui verront le jour, permettront à un plus grand nombre de montois de faire ce même chemin, on apprend à décider ensemble et ils rencontreront les mêmes difficultés et j'espère qu'ils en tireront aussi un profit au niveau de la tolérance. Donc, je termine, en vous disant que, malgré nos oppositions et nos projets politiques différents, dans ce Conseil, il n'y a que des personnes que je respecte et il y en a même pour qui j'ai de l'affection et ils le savent bien. Et donc, je vous dis à tous "bon travail, mais aussi bonne chance" et cela, c'est un peu personnel pour chacun de vous.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Merci, pour ces mots généreux et élégants qui sont d'ailleurs à l'image de ce que nous pensons de vous. Et nous vous remercions et nous vous souhaitons un vif succès et beaucoup d'épanouissement dans la nouvelle tâche que vous allez entreprendre. Merci.

La séance s'ouvre à huis clos avec 43 présents
Sont absents : M. TAQUIN, Mme ISAAC

55° objet: PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une chargée de missions culturelles.
1° 4288

ADOPTE – 63° annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Mise à la pension prématurée définitive d'un auxiliaire administratif. 1° 4689

ADOPTE – 64° annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- c) Transfert de deux employés d'administration définitifs de l'Administration centrale à la zone de police Mons-Quévy (Calog) 1° 5024

ADOPTE – 65° annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

d) Mise en disponibilité pour maladie d'un chef de service administratif. 1^e 3357

ADOPTE – 66^e annexe

56^e objet: AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNES

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/4 temps à un rédacteur. 1^e 10994

ADOPTE – 67^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

b) Octroi et prorogation d'une interruption complète de carrière accordée à une femme de peine pour donner des soins palliatifs. 1^e 12276

ADOPTE – 68^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5e temps à une femme de peine. 1^e 10478

ADOPTE – 69^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

d) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5e temps à un rédacteur. 1^e 11439

ADOPTE – 70^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

e) Prorogation d'une interruption de carrière complète accordée à un commis-dactylo. 1^e 10967.5

ADOPTE – 71^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

f) Prorogation d'une interruption de carrière complète accordée à un ouvrier semi-qualifié B. 1^e 11400.2

ADOPTE – 72^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

g) Octroi d'une interruption complète de carrière à un commis. 1e 11668

ADOPTE – 73^e annexe

57^e objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

a) Démission honorable de ses fonctions d'un ouvrier qualifié définitif. 1^e 4375

ADOPTE – 74^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier qualifié définitif. 1^e 11806

ADOPTE – 75^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

c) Démission honorable de ses fonctions d'un ouvrier qualifié définitif. 1^e 4081

ADOPTE – 76^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

d) Prorogation d'une interruption de carrière accordée à un ouvrier qualifié. 1^e 10645

ADOPTE – 77^e annexe

58^e objet: PERSONNEL D'ENTRETIEN

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

a) Modification de la pause carrière à ½ temps accordée à une femme de peine définitive.
1^e 4109/2

ADOPTE – 78^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

b) Démission honorable de ses fonctions d'une femme de peine définitive. 1^e 4109/1

ADOPTE – 79^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

59^e objet: PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES

Démission honorable de ses fonctions accordée à une employée de bibliothèque
1^e 4262

ADOPTE – 80^e annexe

60^e objet: CAISSE DES PENSIONS

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

a) Révision du montant de la pension de survie allouée à la veuve d'un ancien Sergent Pompier
Professionnel 1^e 1231

ADOPTE – 81^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

b) Révision du montant de la pension de survie allouée à la veuve d'un ancien Inspecteur de
police 1^e 1449

ADOPTE – 82^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- c) Révision du montant de la pension de survie allouée à la veuve d'un ancien Sous-Lieutenant Pompier professionnel 1^e 1199

ADOPTE – 83^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- d) Péréquation de la pension allouée à la veuve d'un ancien Brigadier Chef 1^e 10009

ADOPTE – 84^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- e) Révision du montant de la pension de survie allouée à la veuve d'un ancien Médecin Chef de Service du CPAS 1^e 10632

ADOPTE – 85^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- f) Péréquation des pensions suite à la Révision Générale des Barèmes (7^{ème} partie)
1^e 4718

ADOPTE – 86^e annexe

61^e objet: SERVICE INCENDIE

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Nomination à titre définitif d'un Sapeur-Pompier professionnel chauffeur stagiaire
1^e 12164

ADOPTE – 87^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un Sapeur-Pompier professionnel chauffeur
1^e 11504

ADOPTE – 88^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

62^e objet : ISPH. Ratification de la désignation par l'Assemblée générale d'un représentant de la Ville de Mons au Comité de surveillance. Secrétariat MPO ISPH

ADOPTE – 89^e annexe

63^e objet: ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Désignations à titre intérimaires d'instituteurs/trices primaires. 8^e/1^e
3233/3154/3061/3083/3060/3160/3230

ADOPTE – 90^e à 97^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Désignation à titre intérimaire d'une institutrice maternelle. 8^e 1^e 3083

ADOPTE – 98^e et 99^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- c) Mises en disponibilité pour maladie d'instituteurs/trices primaires définitifs.
8^e 1^e 5976/7042/5975

ADOPTE – 100^e à 102^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- d) Rentrée prématurée suite à un congé pour prestations réduites justifié par des raisons sociales et familiales d'une maîtresse spéciale de religion catholique définitive.
8^e 1^e 6033

ADOPTE – 103^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- e) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une maîtresse spéciale de religion protestante définitive. 8^e 1^e 5806

ADOPTE – 104^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- f) Réaffectation définitive à raison de 12 périodes/semaine d'une maîtresse spéciale de religion protestante. 8^e 1^e 6089

ADOPTE – 105^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- g) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 12 périodes/semaine d'une maîtresse spéciale de religion protestante. 8^e 1^e 3198

ADOPTE – 106^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- h) Mise en disponibilité précédant la pension de retraite de type 1 d'un instituteur primaire définitif. 8^e 1^e 6118

ADOPTE – 107^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- i) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de religion protestante.
8^e 1^e 3174

ADOPTE – 108^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- j) Modification de la délibération du Conseil Communal accordant un congé pour motif impérieux d'ordre familial à temps plein à une maîtresse spéciale de religion catholique intérimaire. 8^e 1^e 3093

ADOPTE – 109^e annexe

64^e objet: ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

a) Désignation d'un sous-directeur à titre temporaire. 8^e/2^e 6490

ADOPTE – 110^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

b) Réaffectation d'un professeur de cours techniques à titre temporaire 8^e 2^e 6290

ADOPTE – 111^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

c) Réaffectation et rappel provisoire à l'activité d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle à titre temporaire. 8^e 2^e 6508

ADOPTE – 112^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

d) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 5845

ADOPTE – 113^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

e) Rappel provisoire à l'activité d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire. 8^e 2^e 6471

ADOPTE – 114^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

f) Modification de la délibération du Conseil Communal du 27.03.02 réaffectant un professeur de cours techniques à titre provisoire. 8^e 2^e 6933

ADOPTE – 115^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

g) Réaffectation d'un professeur de cours techniques à titre provisoire. 8^e 2^e 6933a

ADOPTE – 116^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

h) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques, de cours de pratique professionnelle et de cours techniques et de pratique professionnelle.
8^e 2^e 7053

ADOPTE – 117^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

i) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 8075

ADOPTE – 118^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- j) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un professeur de cours spéciaux. 8^e 2^e 5905

ADOPTE – 119^e annexe

65^e objet: INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE –
PROMOTION SOCIALE

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 7823

ADOPTE – 120^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques (récapitulatif de prestations). 8^e 2^e 8221

ADOPTE – 121^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques (prolongation d'intérim). 8^e 2^e 8368

ADOPTE – 122^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- d) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8383

ADOPTE – 123^e annexe

66^e objet: ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8389

ADOPTE – 124^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Démission honorable de ses fonctions d'une chargée de cours généraux. 8^e 2^e 6265

ADOPTE – 125^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- c) Mise en disponibilité pour maladie d'un chargé de cours. 8^e 2^e 5761

ADOPTE – 126^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- d) Récapitulatif de prestations d'une chargée de cours généraux. 8^e 2^e 8380

ADOPTÉ – 127^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- e) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8^e 2^e 8294

ADOPTÉ – 128^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- f) Récapitulatif des prestations d'un professeur de cours techniques et spéciaux.
8^e 2^e 7284

ADOPTÉ – 129^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- g) Désignation à titre temporaire d'un surveillant-éducateur à mi-temps (modification d'organisation interne). 8^e 2^e 7779

ADOPTÉ – 130^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- h) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8^e 2^e 8384

ADOPTÉ – 131^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- i) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8^e 2^e 8354

ADOPTÉ – 132^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- j) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques (modification d'organisation interne). 8^e 2^e 6543

ADOPTÉ – 133^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- k) Désignation à titre temporaire d'un surveillant-éducateur (modification d'organisation interne). 8^e 2^e 8309

ADOPTÉ – 134^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- l) Rectificatif d'une délibération portant désignation d'une chargée de cours généraux.
8^e 2^e 8385

ADOPTÉ – 135^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- m) Désignation à titre temporaire d'un rédacteur à mi-temps. 8^e 2^e 8386

ADOPTÉ – 136^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- n) Récapitulatif de prestations à titre temporaire d'un chargé de cours techniques.
8^e 2^e 8346

ADOPTÉ – 137^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- o) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques (modification d'organisation interne). 8^e 2^e 8387

ADOPTÉ – 138^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- p) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8388

ADOPTÉ – 139^e annexe

67^e objet: ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Modification de la délibération du 25 février 2002 désignant un professeur de formation musicale, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 3^e 3016

ADOPTÉ – 140^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Modification de la délibération du 25 février 2002 désignant un professeur de formation musicale, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 3^e 3226

ADOPTÉ – 141^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

68^e objet: ASBL Gestion Centre-Ville. Désignation d'un représentant de la Ville. Économie AE/02.04.12

ADOPTÉ – 142^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

69^e objet: Fédération Francophone des Centres de vacances (F.F.C.V.) Désignation de deux représentants de la Ville auprès de l'Assemblée générale. Famille/Jeunesse

ADOPTÉ – 143^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

70^e objet: AGENT CONTRACTUEL SUBVENTIONNE. Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/2 temps à une puéricultrice. 1^e 109884

ADOPTÉ – 144^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

71^e objet: PERSONNEL DES CRÈCHES. Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une cuisinière. 1^e 2763

ADOPTE – 145^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2002.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL:

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====